

Comité syndical du Territoire d'Énergie Orne.



Délibérations du 16/12/2025.

Délibérations du mardi 16 décembre 2025

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical
2. SEM : Prestations de services entre le Te61 et la SEM Éner61

PATRIMOINE

3. SEM : Bail entre le Te61 et la SEM Éner61

FINANCES LOCALES

4. SEM : Transfert des actifs
5. Débat d'orientation budgétaire
6. Décision modificative n°3 Budget principal – Plan de relance 2025
7. Décision modificative n°1 Budget annexe photovoltaïque

DOMAINES DE COMPÉTENCES

8. Guide des aides financières 2026
9. Délibération concordante de transfert de compétence la compétence éclairage public
10. Délibération concordante de transfert de compétence la compétence gaz

MARCHÉS PUBLICS

11. Maintenance des chaufferies-bois
12. Convention pour la fourniture de bois

FONCTION PUBLIQUE

13. Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
14. Modification de la délibération 2021-AG-46 relative à la mise en place RIFSEEP

L'annexe « procès-verbal » est consultable dans la rubrique « publication » puis « procès-verbal » de la réunion correspondante.

L'annexe « guide des aides » est consultable dans la rubrique « publication » puis « guide des aides »

L'annexe « DUERP » est consultable sur site.

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : Approbation du procès-verbal du comité syndical 2 octobre 2025

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 57 / Nombre d'absents : 42 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guéprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe
- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_37-DE

A G E D I

- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-7 à L. 2121-28 ainsi que L. 5211-1 et L. 5711-1.

Rappelle que le procès-verbal du comité syndical ordinaire du 2 octobre 2025 a été transmis à chaque délégué par courriel le 15 octobre 2025.

Précise qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

Après échanges de vues, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- **DÉCIDENT**, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 2 octobre tel qu'annexé.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 57
Nombre de votants : 63
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 63
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Gérard FOURRÉ

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_37-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : Prestation de services entre le Te61 et la SEM Éner61

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 57 / Nombre d'absents : 42 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence temporaire de Monsieur Philippe CHALLIER.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique, M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUËL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe
- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_38-DE

A G E D I

- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Les administrateurs membres de la SEM ne peuvent prendre part au vote : Philippe Auvray, Benoit Dubreuil, Charles Hauton et Christian Charles. La présidence temporaire de la séance est donc accordée à Philippe Challier.

Monsieur le Président de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que le Te61, actionnaire public de la SEM Ener61, souhaite aider au développement des activités de cette dernière à travers le développement des projets d'implantation de centrales solaires photovoltaïques et la réalisation d'actions de communication ;

CONSIDERANT que le Te61 possède les moyens humains nécessaires à la réalisation des prestations demandées par la SEM Ener61 ;

CONSIDERANT que ce partenariat est acté à travers une convention de prestations de service conclue pour une durée d'une année ;

CONSIDERANT que cette convention s'inscrit dans le cadre des dispositions du Code de la commande publique, la SEM Ener61 étant qualifiée de pouvoir adjudicateur ;

CONSIDERANT que le montant annuel des prestations est arrêté à hauteur de 15 000 € HT pour le développement des projets d'implantation de centrales solaires photovoltaïques, de 1 000 € HT pour la réalisation d'actions de communication et de 1 000 € HT pour la partie administrative et juridique ;

CONSIDERANT qu'une telle convention est un dispositif transitoire et temporaire destiné à permettre à la SEM de pouvoir continuer son développement tout en recherchant du personnel dédié à embaucher.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance ;

Après échanges de vues, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- **DECIDENT** de la passation d'une convention de prestation de services entre le Te61 et la SEM Ener61 ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée.

Précisent que :

- La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99

Nombre de présents : 57

Nombre de votants : 56

Abstention : 0 Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Opposition : 0 Date de réception de l'AR: 23/12/2025

Approbation : 061-256102922-DE_2025_38-DE

Déport : 4

Le Président de séance,
Philippe CHALLIER



Le Secrétaire de séance,
Gérard FOURRÉ



A G E D I



CONVENTION POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES PAR LE TE61 POUR LE COMPTE DE LA SEM ENER61

Entre les soussignés :

La Société d'économie mixte locale, dénommée « **SEM Ener61** », immatriculée au RCS d'Alençon n° 908540735, représentée par son Président en exercice, M. Philippe AUVRAY, dûment habilité par délibération de l'assemblée générale des actionnaires, ci-après dénommé « **la SEM Ener61** »,

D'une part,

Et :

Le Territoire d'Energie Orne, dénommé « **Te61** », représenté par son Président en exercice, M. Philippe AUVRAY, dûment habilité par délibération du comité syndical en date du 27 février 2025, ci-après dénommé « **le Te61** »,

D'autre part,

VU les dispositions du code de la commande publique et notamment les articles L 2 et L2123-1 et suivants ;

VU les dispositions du code de commerce, et notamment les articles L 225-38 et L 225-40 ;

CONSIDERANT que Ener61 est une société d'économie mixte (SEM) qui se positionne comme accélérateur pour les projets de production d'énergies renouvelables avec des actionnaires engagés sur le territoire, Ener61 intervenant comme co-développeur et co-investisseur régional en rassemblant les acteurs locaux et les entreprises souhaitant s'impliquer dans la transition énergétique du territoire ;

CONSIDERANT que le Te61 est un syndicat mixte, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, actionnaire de la SEM Ener61, au sein du collège public, majoritaire et aux côtés du collège privé composé d'établissements bancaires ;

CONSIDERANT qu'afin d'accélérer le développement de la SEM Ener61, la réalisation de prestations de services par le Te61, décrites ci-après, s'avère nécessaire pour le compte de la SEM.

Date de transmission de l'acte: 24/12/2025
Date de reception de l'AR: 24/12/2025
061-256102922-DE_2025_38A-DE
A G E D I

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QU'IL SUIT

ARTICLE 1^{er} : OBJET ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre du développement des activités de la SEM Ener61, la SEM Ener61 entend confier au Te61 le type de prestations de services suivantes :

- Développement de projets d'implantation de centrales solaires photovoltaïques sur toiture et au sol ;
- Réalisation d'actions de communication et juridique.

La mission est effectuée au siège du Te61 ou dans les locaux de la SEM Ener61 et peut trouver à s'effectuer sur tout point du territoire couvert par la SEM.

Le Te61 est libre de désigner ceux de ses agents qui exerceront les missions visées ci-après, sous réserve de leur accord expresse.

La présente convention est conclue sous le respect des règles du code de la commande publique.

ARTICLE 2 : PIÈCES CONTRACTUELLES

En cas de contradiction entre elles, les pièces constitutives du marché sont par ordre de priorité les suivantes :

- La présente valant engagement de réalisation des prestations de services ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G) applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles (PI), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 modifié.

Les documents applicables sont ceux en vigueur au jour de signature des présentes.

Les normes et règlements applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

En cas de contradiction ou de différence entre les différentes pièces contractuelles du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessus.

En cas de contradiction entre les stipulations du corps d'un document et les stipulations d'une de ces annexes, les stipulations du corps du document prévaudront.

Toutes les dispositions du CCAG-PI non contredites par les dispositions de la présente convention lui sont applicables.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention s'applique à compter de sa signature pour une durée d'un an.

À l'issue de cette période, les parties s'engagent à se rencontrer afin de déterminer ensemble les suites à donner à cette convention. Une nouvelle convention pourra alors être signée.

ARTICLE 4 : CONTENU DES PRESTATIONS DE SERVICES

La SEM Ener61 confie au titre de la présente convention au Te61 les prestations de services suivantes :

- **Développement de projets d'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables (centrales solaires photovoltaïques sur toiture et au sol, éolien terrestre...)**

➤ **Études de faisabilité :**

- Vérification de la faisabilité technique et administrative du projet ;

Date de transmission de l'acte: 24/12/2025
Date de réception de l'AR: 24/12/2025
061-256102922-DE_2025_38A-DE
A G E D I

- Définition des éventuels freins techniques (structure, difficultés de raccordement au réseau électrique publique ENEDIS...) ;
- Validation de la rentabilité économique du projet avec des solutions proposées adaptées aux sites et capacités financières de la SEM Ener61 ;
- Recherches d'aides financières auprès des organismes institutionnels.

➤ **Phase projet et assistance à la passation des contrats de travaux :**

- Rédaction des documents techniques de la consultation ;
- Analyse des offres, participation à la négociation et assistance à la passation des contrats de travaux (rédaction des ordres de service et actes d'exécutions prévus au marché).

➤ **Suivi des chantiers :**

- Avis sur les plans d'exécution de l'entreprise ;
- Suivi de l'exécution des travaux en conformité avec le marché et les règles de l'art (DTU, normes, prescriptions des fournisseurs de matériel) ;
- Opération préalable à la réception et réception des travaux.

▪ **Réalisation d'actions de communication pour la SEM ENER61**

- Création de contenu graphique et digital ;
- Création et gestion des réseaux sociaux ;
- Réalisation de supports de communication sur demande.

Pour la réalisation de l'ensemble de ces missions, les coûts d'adhésion aux plateformes métiers et les frais de licence éventuels restent à la charge de la SEM Ener61.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS A LA CHARGE DES PARTIES

ARTICLE 5-1 : OBLIGATIONS DE LA SEM ENER61

La SEM Ener61 s'engage à mettre à la disposition du Te61, à titre gratuit, à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention, l'ensemble des informations nécessaires à la bonne exécution des missions rappelées ci-dessus.

ARTICLE 5-2 : OBLIGATIONS DU Te61

Pendant la durée de la convention, le Te61 assure, sous sa responsabilité, la bonne exécution des prestations qui lui confiées avec la remise des livrables prévus à cet effet.

Le Te61 s'engage à contracter les polices d'assurance nécessaires à couvrir les activités accomplies dans le cadre de la présente convention.

<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIERES</u>
Date de transmission de l'acte: 24/12/2025 Date de reception de l'AR: 24/12/2025 061-256102922-DE_2025_38A-DE A G E D I

ARTICLE 6-1 : PRIX DES PRESTATIONS

La présente convention valant prestations de services est conclue pour les sommes forfaitaires suivantes :

MISSIONS	Montant H.T
Développement de projets d'implantation de centrales solaires photovoltaïques sur toiture et au sol	15 000
Réalisation d'actions de communication	1 000
Administratif, juridique et comptable	1 000

Ces sommes sont hors taxes, pour le cas où une TVA s'y appliquerait. Au surplus, les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que le cas échéant, tous les frais afférents notamment aux déplacements.

ARTICLE 6-2 : MODALITES DE REMUNERATION

La monnaie de comptes du marché est l'euro.

Tous documents, factures, modes d'emploi doivent être rédigés en français.

Le paiement des prestations s'effectuera conformément aux règles du droit public avec les délais et modalités de paiement propres au droit public.

Le défaut de paiement dans le délai ci-dessus fixé fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires, conformes aux règles en vigueur en droit public sur ce point.

Les intérêts moratoires courront à compter du jour suivant l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse.

Le Te61 adresse annuellement, 1 mois avant le terme de la convention, un titre de recettes à la SEM Ener61 correspondants aux montants susvisés.

La SEM Ener61 se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement administratif sur le compte du Te61 :

Banque de France
1, Rue la Vrillière
75001 PARIS

PAIERIE DEPARTEMENTALE
DE L' ORNE

PL DU GENERAL BONET
61007 ALENCON CEDEX

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00118 C6110000000 34

IBAN : FR54 3000 1001 18C6 1100 0000 034

BIC : BDFEFRPPCCT

ARTICLE 7 : CLAUSE DE REEXAMEN

Date de transmission de l'acte: 24/12/2025
Date de reception de l'AR: 24/12/2025
061-256102922-DE_2025_38A-DE
A G E D I

Conformément à l'article R 2194-1 du code de la commande publique, la présente convention pourra être modifiée s'agissant du contenu des missions détaillées à l'article 4 de la présente convention et/ou l'ajout de prestations des services « supports » pour le compte de la SEM Ener61.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE

Tous les documents et informations qui sont confiés ou diffusés au Te61 ou qui sont produits dans le cadre de l'exécution de la consultation sont confidentiels. Ils ne peuvent être communiqués à d'autres personnes sans l'autorisation préalable de la SEM Ener61.

Par ailleurs, le Te61 se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il pourra avoir connaissance au cours de l'exécution du présent contrat. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la SEM Ener61.

Le Te61 garantit par ailleurs qu'il tiendra ses agents informés des termes du présent marché et se porte fort du respect par ceux-ci des obligations en résultant.

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Sauf impossibilité juridique ou sauf urgence, les parties recourront en cas d'épuisement des voies internes de conciliation, à la mission de conciliation prévue par l'article L. 211-4 du Code de justice administrative.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Valframbert, le 02/10/2025 en deux exemplaires originaux.

Pour la SEM Ener61

Le Président,

Philippe AUVRAY



Pour Le Te61

par délégation

Le Vice-Président

Charles HAUTON



DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : Signature d'un bail entre le Te61 et la SEM Éner61

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 57 / Nombre d'absents : 42 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence temporaire de Monsieur Philippe CHALLIER.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUËL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe
- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit
- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_39-DE

A G E D I

- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Les administrateurs membres de la SEM ne peuvent prendre part au vote : Philippe Auvray, Benoit Dubreuil, Charles Hauton et Christian Charles. La présidence temporaire de la séance est donc accordée à Philippe Challier.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les statuts de Territoire énergie Orne ;

Vu les statuts de la SEM Éner61, société d'économie mixte locale dédiée au développement des énergies renouvelables sur le territoire du département de l'Orne ;

Vu le projet de bail annexé à la présente délibération ;

Considérant que Territoire énergie Orne est propriétaire du bien sis 4 bis rue François Arago 61250 Valframbert, dont il pourrait louer les parties suivantes :

- Partie de bâtiment : 3 bureaux d'une superficie totale de 43,27 m² ;
- Un droit au couloir commun.

Considérant que la SEM Éner61, société d'économie mixte locale dont Territoire énergie Orne est actionnaire, souhaite y installer ses bureaux afin d'assurer ses missions de service public local dans le domaine de la transition énergétique ;

Considérant qu'il appartient à Territoire énergie Orne, en tant que propriétaire, de conclure un bail permettant l'occupation de ces locaux dans des conditions conformes à l'intérêt de l'établissement ;

Considérant que le projet de bail prévoit notamment :

- L'affectation exclusive des locaux à un usage de bureaux ;
- Une durée d'occupation fixée à 6 ans ;
- Un loyer annuel fixé à 3 600 €, assorti d'une clause de révision conformément à la réglementation ;
- Les obligations d'entretien, d'assurance et de restitution du locataire ;
- Les responsabilités respectives des parties, ainsi que les conditions de résiliation ou de renouvellement ;

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

DÉCIDENT

Article 1 :

Le Comité Syndical autorise la conclusion d'un bail entre Territoire énergie Orne, en qualité de propriétaire, et la SEM Ener61, en qualité de locataire, portant sur les bureaux susvisés au sein des locaux situés au 4 bis rue François Arago 61250 Valframbert, destinés à l'installation des bureaux de la SEM.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_39-DE
A G E D I

Article 2 :

Le Président de Territoire énergie Orne est habilité à signer le bail ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et à sa gestion.

Article 3 :

Les recettes afférentes à ce bail seront inscrites aux lignes correspondantes du budget de Territoire énergie Orne.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise à la SEM Ener61 et publiée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Précisent que :

- La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 57
Nombre de votants : 56
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 56
Déport : 4

Le Président,
Philippe CHALLIER



Le Secrétaire de séance,
Gérard FOURRÉ



Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_39-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : Transfert des actifs à la SEM Éner61

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 57 / Nombre d'absents : 42 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence temporaire de Monsieur Philippe CHALLIER.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUËL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe
- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_40-DE

A G E D I

- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Les administrateurs membres de la SEM ne peuvent prendre part au vote : Philippe Auvray, Benoit Dubreuil, Charles Hauton et Christian Charles. La présidence temporaire de la séance est donc accordée à Philippe Challier.

Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles relatifs à la gestion du domaine public et privé et aux transferts d'actifs ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ;

Vu la convention de mise à disposition et d'occupation de toiture signée le 2 juin 2021 entre la Communauté de Communes du Pays de Mortagne-au-Perche et le Te61 en vue de l'installation d'une centrale de production solaire photovoltaïque sur la toiture de la Maison des Entreprises située à Saint-Hilaire-le Châtel ;

Vu la convention de mise à disposition et d'occupation de toiture signée le 25 janvier 2022 entre le SMIRTOM de l'Aigle et le Te61 en vue de l'installation d'une centrale de production solaire photovoltaïque sur la toiture de la Recyclerie située à Saint Ouen sur Iton ;

Vu l'inventaire des actifs relevant du Te61 et notamment photovoltaïques situées sur la commune de Saint Hilaire le Châtel et Saint-Ouin-sur-Iton ;

Vu les statuts de la SEM **Éner61**, société d'économie mixte locale dédiée au développement des énergies renouvelables sur le territoire du département de l'Orne ;

Vu le projet d'avenant de transfert à la convention de mise à disposition et d'occupation de la toiture conclue avec le Territoire d'Energie Orne et le SMIRTOM de l'Aigle autorisant le transfert du bien, propriété du Te61, à la SEM Ener61 ;

Vu le projet d'avenant de transfert à la convention de mise à disposition et d'occupation de la toiture conclue avec le Territoire d'Energie Orne et la Communauté de Communes du Pays de Mortagne-au-Perche autorisant le transfert du bien, propriété du Te61, à la SEM Éner61 ;

CONSIDÉRANT que la SEM Éner61 a pour mission d'exploiter, gérer et développer des équipements de production d'énergie renouvelable ;

que le transfert de propriété et/ou d'exploitation de l'installation photovoltaïque permettra une gestion optimisée, mutualisée et cohérente avec la stratégie énergétique du territoire ;

que l'opération permettra d'assurer la continuité du service énergétique ainsi que la valorisation de l'actif ;

que les conditions financières du transfert ont été évaluées à hauteur de 333 232 €, selon le rapport d'évaluation annexé à la présente délibération ;

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_40-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, DECIDENT :

Article 1

D'approuver le **transfert à la SEM Éner61** de l'ensemble des actifs du **Te61 pour les installations photovoltaïques en toitures** situées sur la Maison des entreprises (commune de Saint Hilaire le Châtel) et la Recyclerie (commune de Saint Ouen sur Iton), comprenant notamment les panneaux solaires, équipements électriques associés, systèmes d'ancrage, dispositifs de supervision et câblages.

Article 2

D'approuver les **conditions financières du transfert**, fixées à 333 232 €, selon les modalités précisées dans l'annexe jointe.

Que ce transfert s'accompagne de celui du rachat de l'électricité produite avec EDF obligation d'achat, et donc de la convention afférente.

Article 3

D'autoriser Monsieur Président à **signer l'acte de transfert**, le protocole d'accord, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision, y compris la mise à jour des conventions d'occupation, servitudes éventuelles et contrats d'exploitation.

Article 4

Le transfert prendra effet à compter de la date de prise de décision, sous réserve de la signature des documents juridiques afférents et de la prise en charge opérationnelle par la SEM Éner61.

Article 5

La présente délibération sera transmise à la Préfecture d'Alençon et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

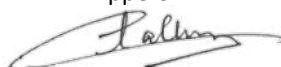
Précisent que :

- La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 57
Nombre de votants : 56
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 56
Déport : 4

Le Président de séance,
Philippe CHALLIER



Le Secrétaire de séance,
Gérard FOURRÉ



Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_40-DE
A G E D I

ACTE DE CESSION ENTRE ENER61 ET LE TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE

PANNEAUX SOLAIRES ET EQUIPEMENTS ASSOCIES

Entre les soussignés :

Le Territoire d'Energie Orne (Te61), dont le siège social est situé 6 rue de Gâtel 61250 VALFRAMBERT, sous le numéro SIREN 25610292200042, représentée par Charles HAUTON, vice-président, ci-après dénommée « le Cédant »,

ET

ENER61, Société d'Economie mixte au capital de 4 000 000,00 euros, dont le siège social est sis 6 rue de Gâtel – 61250 Valframbert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Alençon sous le numéro 908 540 735, représentée par Monsieur Philippe AUVRAY, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée « le Cessionnaire »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la cession

Le Cédant cède au Cessionnaire, qui accepte, l'ensemble des **panneaux solaires et équipements associés** suivants :

- Installation d'une centrale de production solaire photovoltaïque sur la toiture de la Recyclerie située à Saint Ouen sur Iton : (*document technique joint*)
- Installation d'une centrale de production solaire photovoltaïque sur la toiture de la Maison des Entreprises située à Saint-Hilaire-le Châtel ; (*document technique joint*)

La cession comprend également tous les droits, accessoires et documents afférents aux équipements mentionnés ci-dessus.

Article 2 : Prix et modalités de paiement

La présente cession est consentie et acceptée pour le prix de total **333 232.69 €** réparti comme suit :

- Panneaux solaires sur toiture de la maison des entreprises située à Mortagne au Perche pour une valeur de 119 431.71 €.
- Panneaux solaires sur toiture de la Recyclerie de Saint Ouen sur Iton pour 213 800,98 €. Le montant des recettes n'est pas encore connu à ce jour
- Les droits attachés au contrat EDF Obligation d'Achat (EDF OA) relatifs à la revente du surplus d'électricité produite dans le cadre du dispositif d'obligation d'achat.

Les Parties conviennent que les droits attachés au contrat EDF Obligation d'Achat (EDF OA), **relatifs à la revente du surplus d'électricité produite**, sont transférés au Cessionnaire à compter de la date de cession.

À ce titre, l'intégralité des recettes issues de la vente du surplus d'électricité, générées postérieurement à la date de transfert, sera versée directement au Cessionnaire, conformément aux stipulations du contrat EDF OA et aux déclarations effectuées auprès d'EDF.

Le Cédant s'engage à accomplir l'ensemble des démarches administratives nécessaires auprès d'EDF OA pour permettre le transfert effectif du contrat et des droits y afférents, notamment la mise à jour des informations relatives au bénéficiaire du contrat.

payable selon les modalités suivantes :

- Le prix total de 308 408.24 € sera réglé par le Concessionnaire au Cédant par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées seront communiquées par le Cédant.

Article 3 : Transfert de propriété et de risques

La propriété des biens cédés est transférée au Cessionnaire à la date de signature du présent acte. Les risques liés aux biens cédés sont transférés au Cessionnaire à compter de cette même date.

Article 4 : Garanties

Le Cédant garantit que :

1. Les biens cédés sont libres de tout gage, nantissement, saisie ou autre charge.
2. Les biens cédés sont conformes aux normes en vigueur et fonctionnent correctement à la date de cession.

Le Cédant ne pourra être tenu responsable des défauts ou dommages survenant après le transfert de propriété, sauf cas de garantie légale ou contractuelle expresse.

Article 5 : Déclarations et obligations

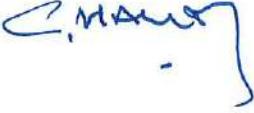
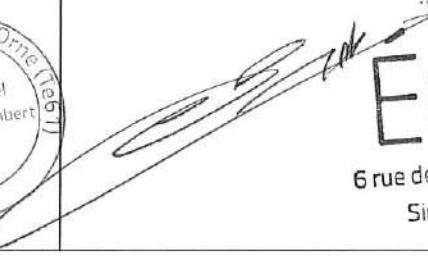
Le Cédant remettra au Cessionnaire tous les documents nécessaires à l'utilisation, à l'exploitation et à la maintenance des biens cédés (manuels, certificats, contrats de maintenance en cours, etc.) et toutes conventions en lien avec les biens cédés.

Article 6 : Divers

1. Toute modification du présent acte devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.
2. Le présent acte est soumis au droit français.
3. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent acte, les parties s'efforceront de résoudre le différend à l'amiable, à défaut de quoi le tribunal compétent sera celui du siège social du Cédant.

Fait à Valframbert le 17 décembre 2025

En deux exemplaires originaux.

Pour le Cédant Charles HAUTON, vice-président du Te61	Pour le Cessionnaire Philippe AUVRAY, Président, directeur général de la SEM Ener61
 	 

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 58 / Nombre d'absents : 41 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUT Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_41-DE

A G E D I

- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit
- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5711-1 et suivants, L. 5211-36, L. 2312-1, D. 5211-18-1 et D. 2312-3.

Considérant que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

Considérant que, s'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au Président de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

PRÉSENTE

Aux membres du comité syndical un rapport 2026 sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette tel qu'annexé.

Il est donc proposé aux membres du Comité syndical :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;
- De prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le DOB ;
- D'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;
- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire, ci-joint en annexe ;
- **APPROUVE** le Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_41-DE
A G E D I

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 64
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 64
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Gérard FOURRÉ

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_41-DE
A G E D I

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale (article L. 2312-1 du CGCT) dont la vocation est de donner à l'organe délibérant, le Comité syndical, les informations nécessaires lui permettant d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015) a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat, en précisant notamment les éléments à prévoir dans le rapport qui doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement ;
- des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget ;
- l'analyse des ratios budgétaires et de leur évolution, permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire dans le temps ;
- la présentation des effectifs de la structure, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail, et des évolutions prévues en la matière.

Pour rappel, en adéquation avec les compétences statutaires qu'il exerce, le syndicat a mis en œuvre six budgets en conformité avec l'application de la réglementation fiscale.

Le budget principal avec les activités suivantes :

- Des fonctions supports : direction générale, ressources humaines, comptabilité, communication, informatique, cartographie, marchés publics, missions de contrôle afférentes aux concessions gaz et électricité, mise en œuvre de procédures de délégation de service public,
- Investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité (renforcement, sécurisation, extension, opérations d'amélioration du cadre de vie par l'enfouissement coordonné des réseaux aériens) et potentiellement de gaz (contributions à certains projets d'extension de la desserte),
- Investissements en matière de génie civil de télécommunications et d'éclairage public.

Cinq budgets annexes : chaufferie bois réseaux techniques et chaufferie bois réseaux de chaleur, borne de recharge pour véhicules électriques, Station Gaz Naturel pour Véhicules et Plan Corps de Rue Simplifié. Le budget annexe photovoltaïque va être dissous, en effet les installations déjà existantes seront transférées à Ener61 pour la valeur immobilisée. Les études sans suite seront basculées sur le budget général.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l'action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l'année à venir.

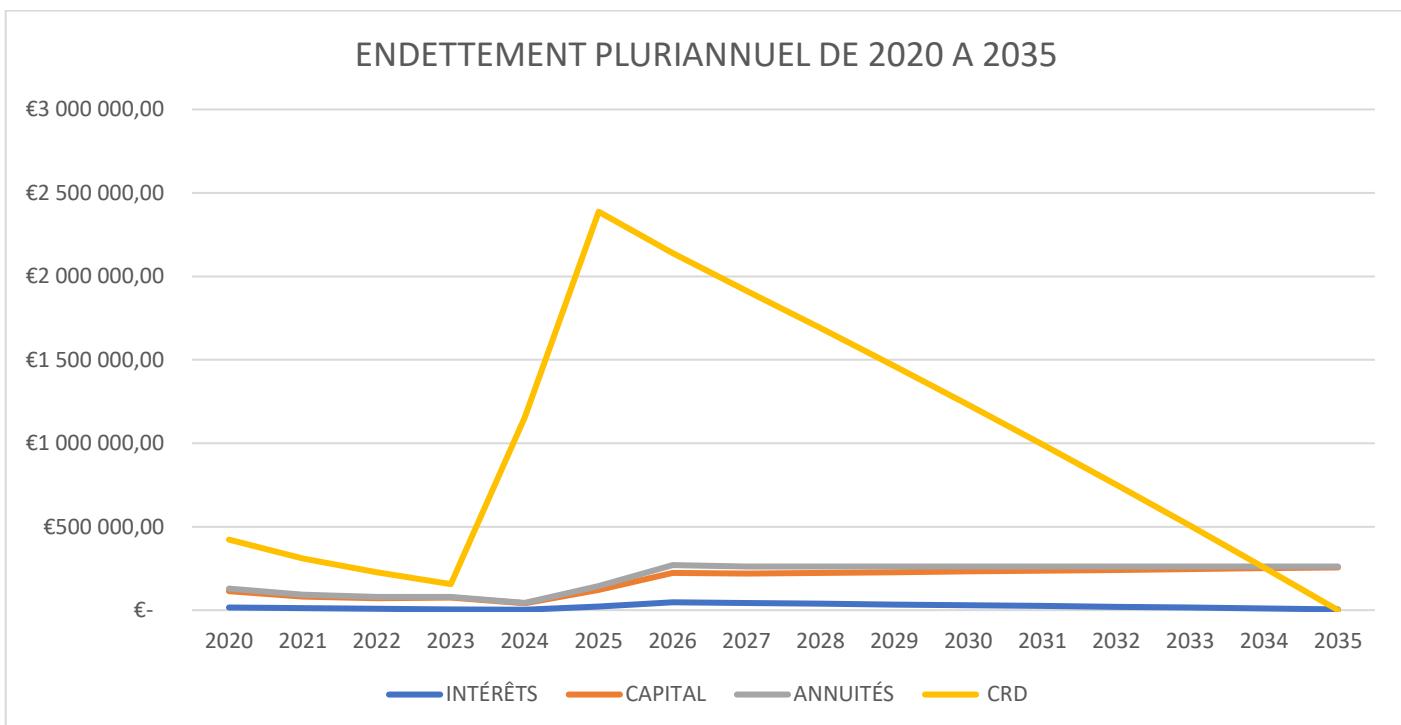
C'est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget. Elles donnent lieu à un débat acté par une délibération spécifique et à la publication du ROB par les moyens adéquats.

I. LA SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 2021-2026

1) La dette :

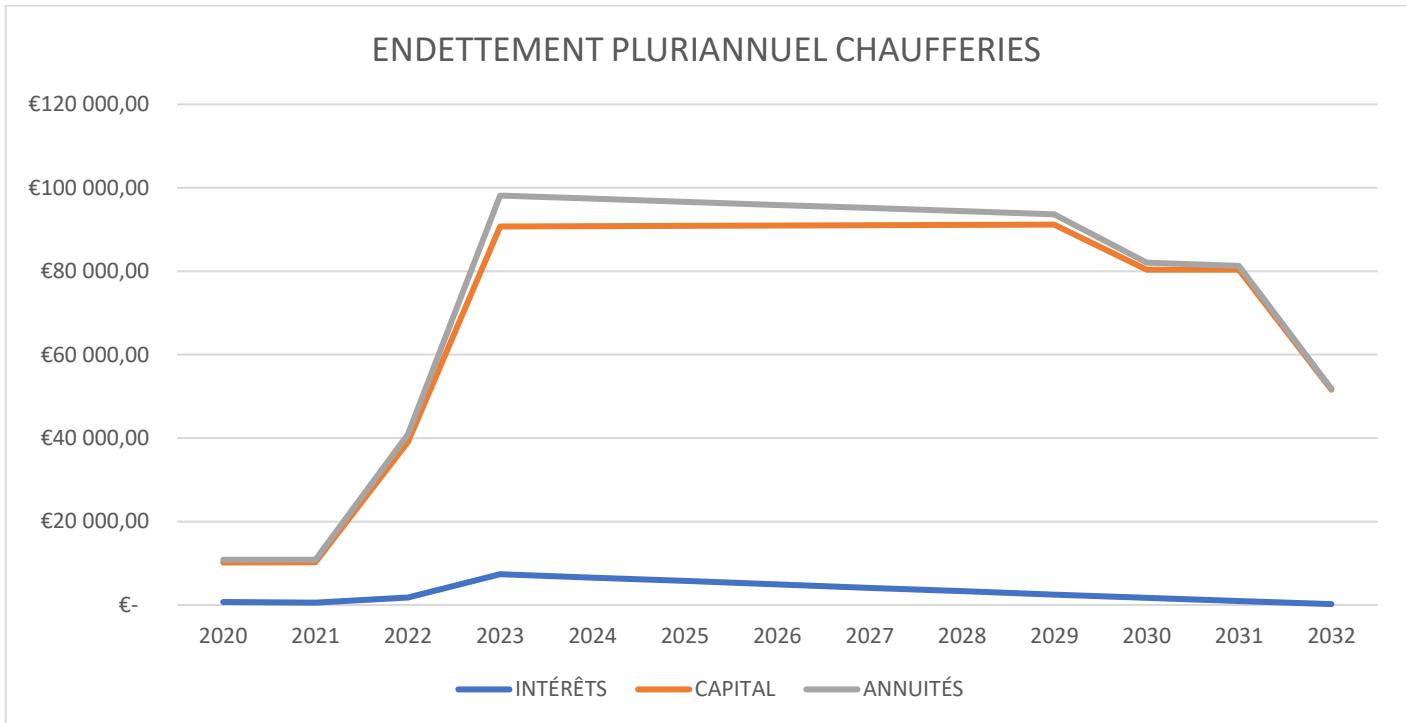
- a) Budget général : Le Te61 terminera de rembourser les deux dernières échéances d'emprunt liées à l'électrification fin avril 2026. Toutefois l'emprunt intracting d'un montant de 2 433 726 €, réalisé pour financer les travaux de rénovation des points lumineux, augmente le capital restant dû. Au 1^{er} janvier 2026 le capital restant dû sera de 2 475 394.15 euros.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêts	11 175 €	7 915 €	4 960 €	2 454 €	22 462 €	47 031 €
Capital	82 019 €	70 730 €	73 455 €	41 150 €	121 210 €	222 792 €



- b) Budgets annexes : Le comité syndical, pour financer les chaufferies bois, a contracté des emprunts pour chaque projet. L'emprunt, que les collectivités remboursent par un montant fixe sur 20 ans (chaufferie réseaux techniques) ou par la vente de chaleur (chaufferies réseaux de chaleur) se fait sur 10 ans. En 2026, le capital restant dû est de 1 021 625.71 euros, la dette s'éteindra fin 2032.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêts	600 €	1 814 €	7 390 €	6 574 €	5 757 €	4 940 €
Capital	10 258 €	39 078 €	90 750 €	90 919 €	90 888 €	90 957 €



2) La Trésorerie :

La trésorerie du budget principal fluctue selon le mandatement des factures des entreprises et les encaissements des recettes du Facé, de la TVA et des remboursements des collectivités. En effet le Te61 avance les dépenses dans le cadre des travaux de Télécom et d'éclairage public et refacture au solde de l'opération. (à l'exception des montants très importants qui nécessitent des demandes d'avances).

La trésorerie est saine, elle permet d'envisager la continuité des investissements liés aux travaux d'électrification pendant un an sans les dotations du Facé. Toutefois il faut rester prudent, la loi de finances n'est pas encore connue. Une baisse des dotations du Facé et une diminution de la taxe d'électricité restent envisageables. Le rapport d'orientations budgétaires se construit sans la connaissance des dotations du Facé.

Pour les budgets annexes, le budget général peut verser une avance en attente de la réception des subventions. Les budgets annexes doivent par la suite s'autofinancer, les recettes doivent équilibrer les dépenses et les charges de personnel. A partir de 2024, les charges de personnel ont été incluses dans tous les budgets annexes (recommandation de la Chambre Régionale des Comptes).

Les avances versées par le budget général ont été remboursées totalement par le budget réseaux de chaleur à savoir 835 200 €. Le budget annexe GNV a remboursé une première avance de 95 000 € et le budget photovoltaïque remboursera l'avance de 351 800 € fin décembre (vote en AG du 16 décembre 2025).

En 2025 une avance du budget général de 250 000 € a été validée au budget annexe réseaux techniques.

3) La capacité d'autofinancement (CAF) :

La Capacité d'Autofinancement a pour fonction de couvrir le fonctionnement du syndicat, le remboursement d'emprunt et les investissements entrepris pour le compte des collectivités adhérentes. Elle permet de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique. Il convient de souligner l'amélioration du niveau de la CAF en 2023 qui s'explique par une augmentation des redevances, de la taxe d'électricité (remboursement de 5 trimestres), de la revente du cuivre et du coût de la maîtrise d'œuvre.

Les dépenses et recettes sont indiquées à la date du 15 décembre 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles en euros	7 195 000 €	7 289 000 €	9 447 910 €	7 472 600 €	8 111 285 €	8 120 000 €
Dépenses réelles en euros	3 635 000 €	3 065 000 €	3 834 477 €	3 867 107 €	4 368 153 €	4 500 000 €
CAF BRUTE	3 560 000 €	4 224 000 €	5 613 433 €	3 605 493 €	3 743 132 €	3 620 000 €
Capital de la dette	82 019 €	70 730 €	73 455 €	41 150 €	121 210 €	222 792 €
CAF NETTE	3 477 981 €	4 153 270 €	5 539 978 €	3 564 343 €	3 621 922 €	3 397 208 €

LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- **TAXE D'ÉLECTRICITÉ** : la taxe est collectée directement par la DGFIP et est redistribuée tous les mois aux collectivités ou aux syndicats selon le régime rural ou urbain. Pour l'instant aucun frais de gestion n'est appliqué. L'arrêté a été transmis le 12 décembre par le préfet pour connaître le montant exact perçu à redistribuer aux trois collectivités. (Domfront-en-Poirarie - la Ferté-Macé - Gacé).
- **MAITRISE D'ŒUVRE** : Un taux de maîtrise d'œuvre de 6 % est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2026. Les travaux d'éclairage public, de Télécom, d'extension et d'effacement pour les communes urbaines sont concernés par l'application de la maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'œuvre est en progression, elle permet de financer environ cinq à six postes.
- **REDEVANCES** : il faut distinguer deux redevances, celle de fonctionnement et celle d'investissement. Les redevances dépendent de plusieurs critères à savoir la longueur des réseaux, la population, les investissements en fonds propres notamment. Notre concessionnaire ENEDIS verse cette année 3 178 933 euros répartis en fonctionnement à hauteur de 966 509 € (962 552 euros en 2024 soit + 0.41 %) et de 2 212 424 € HT (2 076 589 € HT en 2024 soit + 6.54 %) en investissement. Il est important de maintenir un investissement sur le réseau avec nos fonds propres afin de maintenir une redevance d'investissement supérieure à 2 millions d'euros. Les concessionnaires de gaz (GRDF – PRIMAGAZ – FINAGAZ) versent une redevance R1 de 80 079 euros. Vingt-neuf collectivités ont transféré la compétence gaz au Te61.
- **FACÉ** : Le fonds Facé en 2025 est en légère hausse de 3.80 %. Un programme « Amélioration de la résilience des réseaux aux aléas climatiques » de 742 848 € a été accepté par le FACÉ en septembre et fera ainsi augmenter le fonds de 11.82 %.

4) Les recettes de fonctionnement :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'électricité	5 374 552 €	5 532 673 €	6 141 323 €	5 696 480 €	5 481 494 €	5 500 000 €
Redevance R1 *	932 987 €	944 657 €	1 029 325 €	1 050 567 €	1 046 588 €	1 045 000 €
Maitrise d'œuvre	168 201 €	183 788 €	212 100 €	270 393 €	305 000 €	335 000 €

*gaz et électricité

La taxe d'électricité en 2023 est plus importante car elle comprend le dernier trimestre 2022

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
 Date de réception de l'AR: 23/12/2025
 061-256102922-DE_2025_41-DE
 A G E D I

- Les autres recettes 2025 sont les suivantes :

	2024	2025
Refacturation de cuivre	126 345 €	139 955 €
Participation groupement d'achats	35 530 €	35 190 €
Supports communs Orange	68 034 €	19 029 €
Administration générale*	5 775 €	5 715 €

*création de la commune nouvelle Merlerault-Le Pin

- Focus sur radar pédagogique :

Montant des locations sur 5 ans :

2021	2022	2023	2024	2025
28 200 €	34 800 €	28 800 €	8 400 €	8 726 €

Nombre de radars en 2025 :

En location	Achat après location	Achat direct
8	4	0

5) Les dépenses de fonctionnement :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	506 865 €	941 586 €	963 940 €	1 344 411 €	1 056 696 €	1 600 000 €
Charges de personnel	1 342 641 €	1 533 615 €	1 560 705 €	1 980 685 €	2 130 576 €	2 490 000 €
Revertement TCCFE	334 057 €	334 205 €	270 305 €	365 296 €	325 588 €	330 000 €

- Les charges à caractère général varient légèrement. Le poste « annonces et insertions » et « autres honoraires » augmentent cette année (passation du marché radar-achat électricité-assurances ainsi que les contrôles de concession et le recours à un AMO pour la passation du marché assurances) ainsi que celui des formations.

Les coûts de maintenance du bâtiment, des fluides, des charges de télécommunications se stabilisent après une hausse en 2024.

- Les charges de personnel se stabilisent malgré la hausse du taux de CNRACL et de l'assurance du personnel :
- arrêt grave maladie et départ d'un agent en novembre
 - recrutement d'un chargé d'affaires en énergie.

Les charges de personnel atteignent 2 130 576 €. Le virement des budgets annexes s'élève à 118 490 €.

Toutefois les postes sont financés en partie de la façon suivante :

- Subventions de l'ADEME et d'ACTEE
- La maîtrise d'œuvre
- La redevance gaz permet de financer le poste de chargé d'affaires gaz et le contrôle de concession.
- La redevance de fonctionnement Enedis compense presque la moitié des charges de personnel de 2025.

- Subventions de l'ADEME et Mission CEP 79 918 € 1.39 poste
- Subvention ACTEE 118 005 € + 20 600 € (Economie de flux) 2.41 postes
- Maîtrise d'œuvre 305 000 € 5.30 postes
- Redevance gaz 80 079 € 1.39 poste
- Redevance Enedis 966 509 € 16.78 postes
- Cuivre 139 955 € 2.43 postes
- Groupement d'achats 35 190 € + frais d'administration 5 715 € 0.71 poste
- Remboursement personnel budgets annexes 2.06 postes soit 32.47 postes

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_41-DE

A G E D I

88 % des postes sont financés, un reste à charge pour le Te61 de 261 115 € (396 137 € en 2024). Ces chiffres ne sont pas définitifs, des recettes seront perçues dans la dernière quinzaine de décembre.

- Focus compétence éclairage public : 157 collectivités (153 communes et 4 communautés de communes) ont transféré la compétence.

Participation du Te61 pour le transfert : 1 200 000 € (investissement)

Le Te61 est éligible au fonds vert.

Fonds vert boule programme 2023	623 700 € TTC de travaux pour une aide de 130 000 €
Fonds vert vapeur de mercure programme 2023	1 095 000 € TTC de travaux pour une aide de 230 000 €
Fonds vert 150 WH programme 2024	3 955 022 € TTC de travaux pour une aide de 988 756 €

Le Te61 a obtenu une subvention Fonds vert à hauteur de 988 756 € correspondant à 3 955 022 € de travaux. Le Te61 bénéficie d'un accompagnement de la Banque des Territoires via l'intracting (dispositif financier innovant consistant à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans).

- Les autres charges de fonctionnement :

- Les autres charges de gestion courante sont constantes.

6) Les recettes d'investissement :

	2021	2022	2023	2024	2025
Facé réellement perçu	4 766 872	15 163 647	11 210 025	5 946 976	7 947 219.96 €
Redevance R2	2 005 000	1 930 295	1 933 396	2 076 589	2 212 424.52 €
FCTVA	63 762	36 971	42 480	26 277	66 628.26 €
Autres	65 224	1 076 179	880 866	1 046 955	8 989 165.44 €

Participation Enedis	2 000 € (branchement) 369 033 € (participation PCT 40%) 696 413 € Remboursement Art 8
Participation collectivités	Effacement 451 598.85 € Extension 150 549 €
Fonds vert	296 626.76 €
Besoin de financement	5 345 953.93 €
Remboursement des budgets annexes	930 200 €
Amortissements	665 700.03 €
Subvention Région	81 090.87 €

La redevance Enedis dite d'investissement est en augmentation, il est primordial de conserver un investissement en fonds propres important.

En 2023 les dotations Facé diminuaient d'un peu plus de 1.45 %. En 2024, grâce au programme intempérie d'un montant de 930 000 €, les dotations ne diminuent que de 0.90 % par rapport à 2023. En 2025 elles augmentent grâce aux programmes intempéries.

Les programmes 2023 sont soldés et les demandes d'acomptes pour 2024 représentent plus de 50 %. Pour 2025 des demandes d'avances et d'acomptes ont été réalisées sur tous les programmes à l'exception du dernier programme intempéries.

Pour 2026 on estime la dotation Facé à 6 690 000 €.

7) Les dépenses d'investissement :

	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement emprunt	82 019 €	70 729 €	73 455 €	41 150 €	121 208 €
Travaux sur réseaux	15 075 301 €	14 431 096 €	14 533 820 €	15 020 255 €	13 443 121 €
Délégation et transfert	3 621 731 €	3 442 147 €	5 036 969 €	4 578 070 €	4 500 427 €

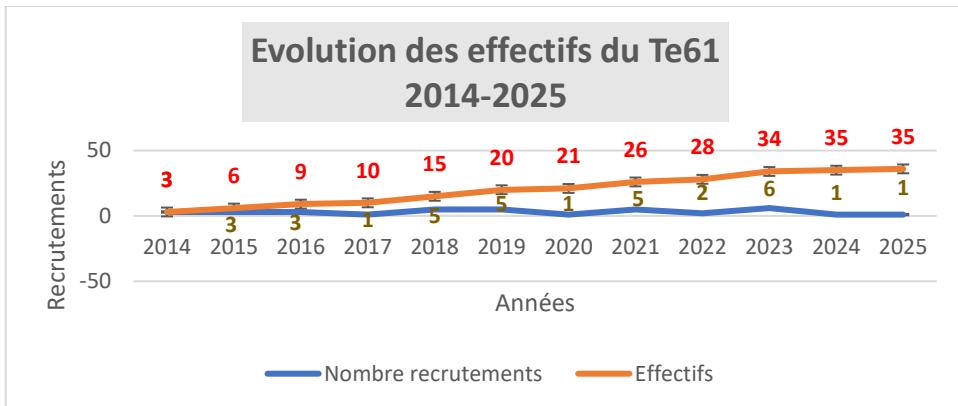
Le Territoire d'Énergie continue d'investir dans les réseaux, 68 % des travaux sont liés à l'électrification et si on ajoute les travaux de Télécom et d'éclairage le taux passe à 89 %.

Le Te61 réalisera cette année presque cinq millions de travaux pour le compte des collectivités, dans le cadre de la délégation ou du transfert de l'éclairage public ou du Télécom. Les dépenses sont totalement compensées par les collectivités, toutefois une participation de 1 200 000 euros est budgétée par le Te61.

Une participation de 1 039 739 € a été versée cette année aux collectivités ayant transféré la compétence.

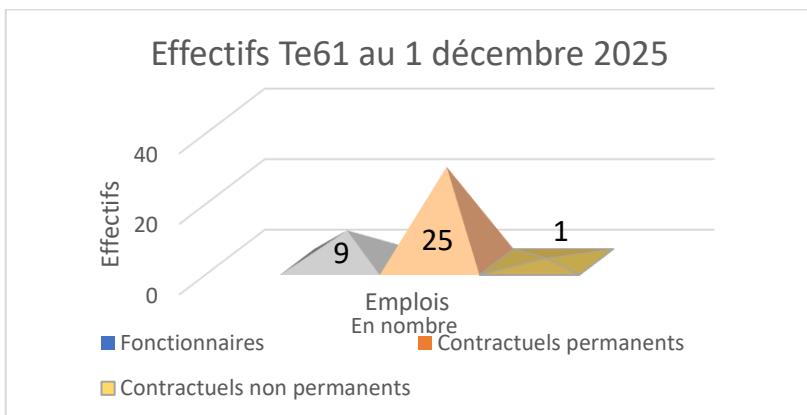
II. LES RESSOURCES HUMAINES 2019-2025

1- Evolution des effectifs du Te61 à compter de 2014



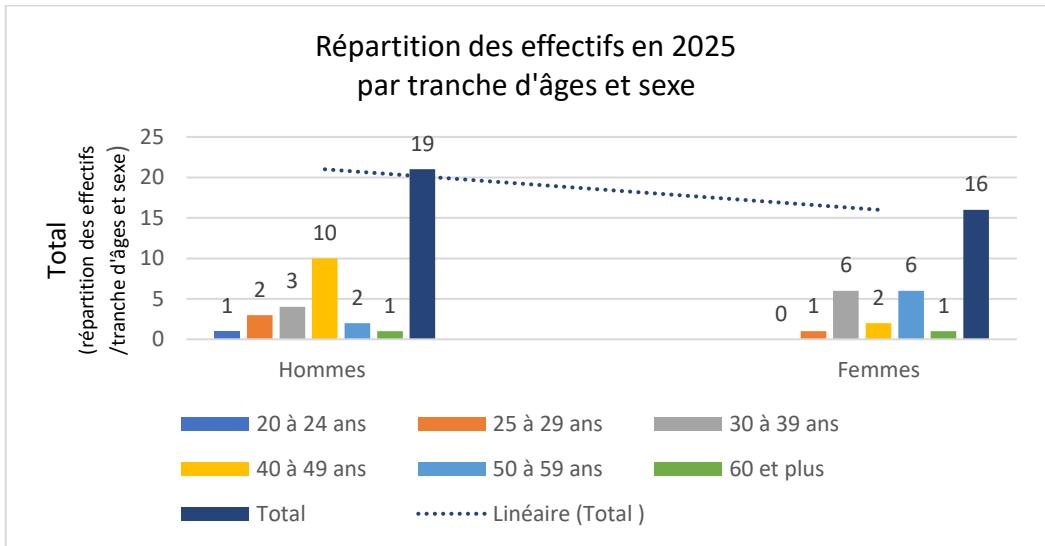
2- Les effectifs de la collectivité : 35 agents dont un en alternance

Libellé	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Contractuels non permanents (public/privé)
En nombre	9	25	1
En ETP (équivalent temps plein)	9	24	0



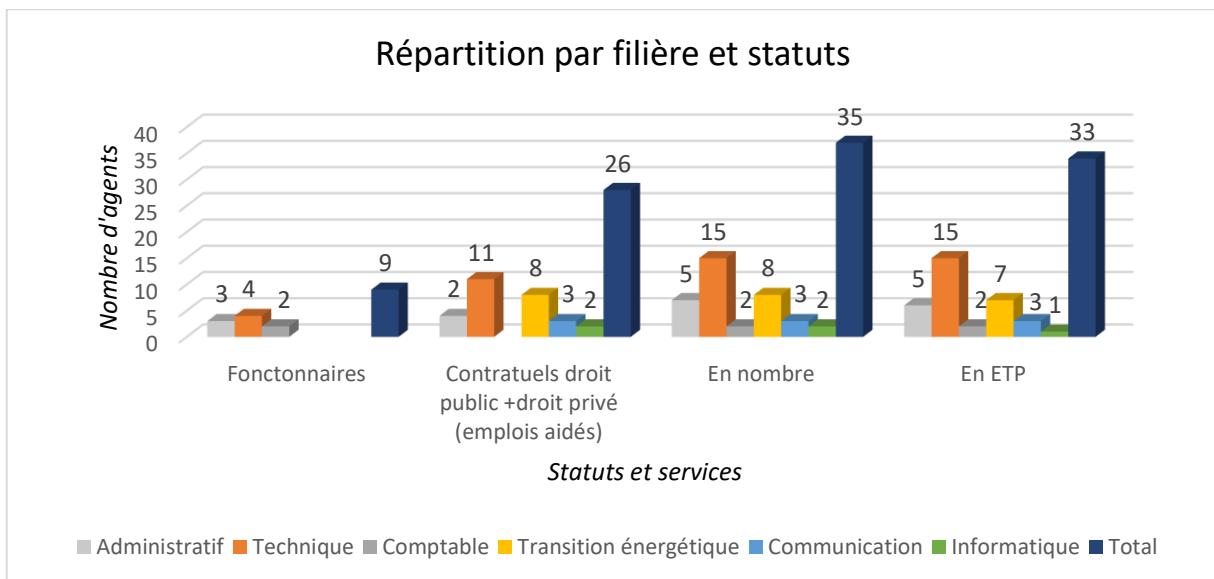
Les effectifs comprennent des fonctionnaires et des contractuels, toute catégorie confondue, sur emplois permanents.

3- Pyramide des âges (effectifs par sexe et âge)



4- La répartition des effectifs par service et cadre d'emploi

■ Graphique - Répartition par poste de travail (service) et par statut :

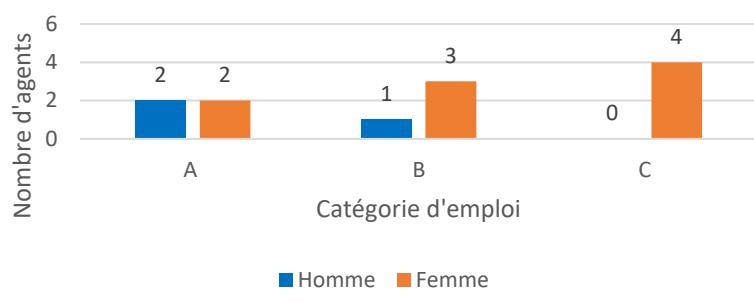


5- La répartition des effectifs par catégorie et sexe

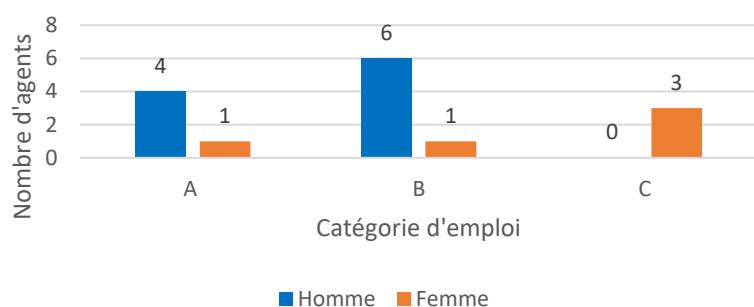
Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	14	14
Catégorie B	13	13
Catégorie C	8	6



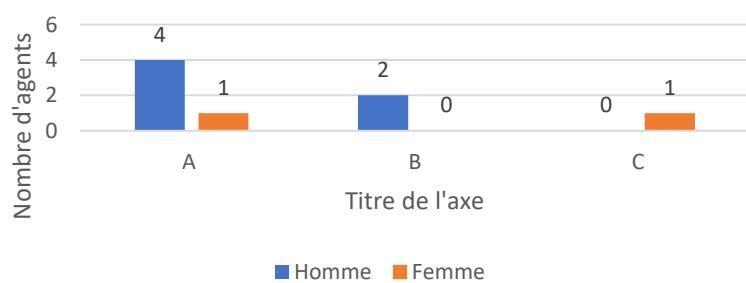
Pôle administratif - 2025
Répartition par catégorie et sexe



Pôle Technique - 2025
Répartition par catégorie et sexe

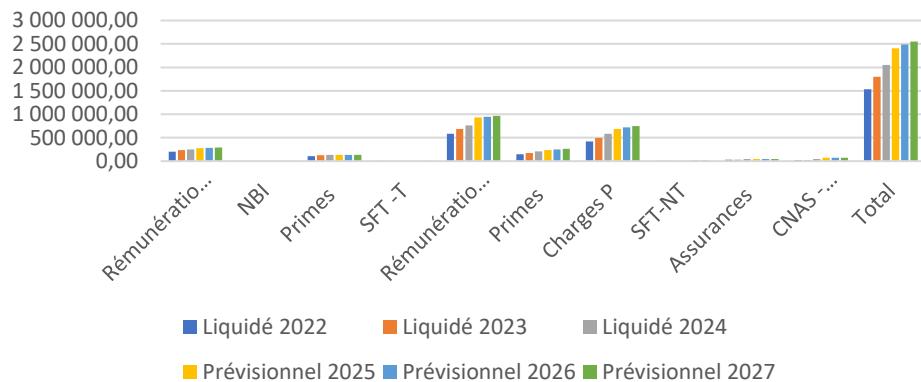


Pôle transition - 2025
Répartition par catégorie et par sexe

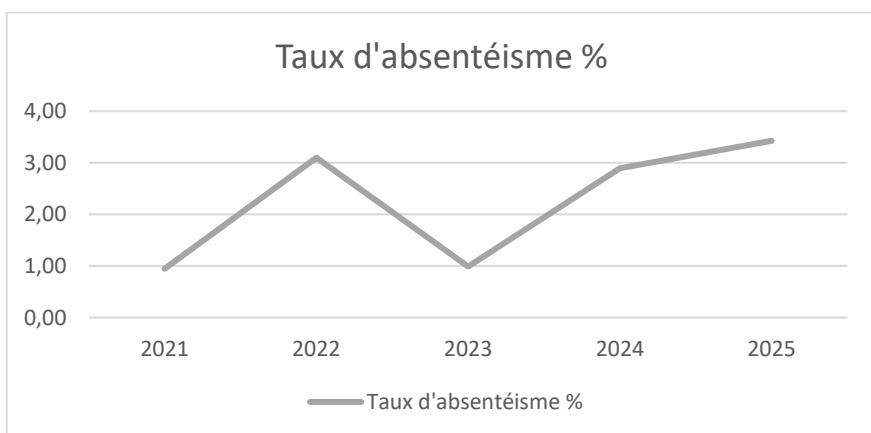
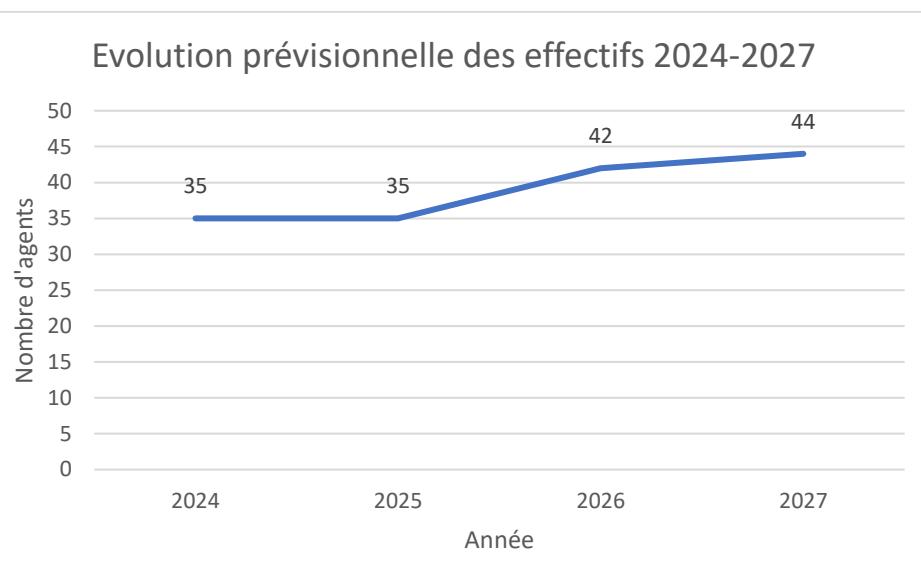


6- L'évolution des rémunérations

Evolution - Dépenses du personnel 2022 à 2027

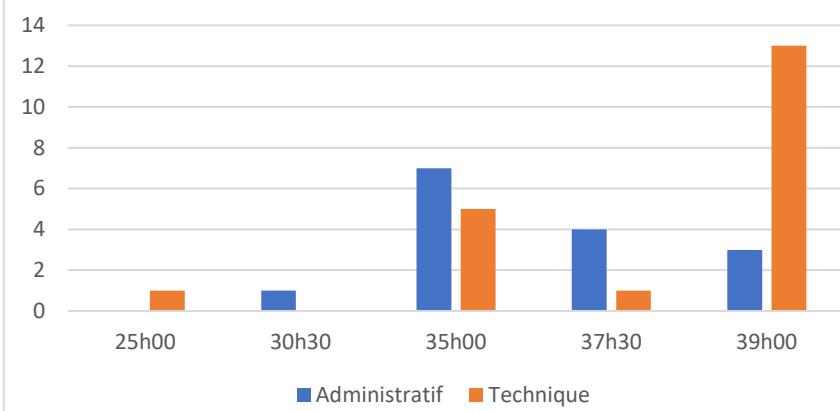


7- Evolution prévisionnelle des effectifs 2025-2027



L'arrêt d'un agent en grave maladie fait augmenter légèrement le taux d'absentéisme.

Temps de travail effectif par filière



III. PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2025

Prévisions de clôture budgétaire 2025 : budget principal de fonctionnement (au 15/12/2025)

Dépenses : 4 368 153 €

Recettes : 8 111 285 €

Soit un excédent provisoire de 3 743 132 €

Excédent de fonctionnement reporté 11 380 123 €

Prévisions de clôture budgétaire 2025 : budget principal d'investissement (au 15/12/2025)

Dépenses : 20 213 262 €

Recettes : 23 592 443 €

Soit un excédent provisoire de 3 379 181 €

Déficit d'investissement reporté 275 551.93 €

Attention les restes à réaliser dépenses et recettes ne sont pas pris en compte dans les prévisions budgétaires 2026.

Pour 2026 les orientations budgétaires seront ainsi poursuivies :

- Investir sur les réseaux en fonds propres pour augmenter la redevance R2 (plan pluriannuel d'investissements),
- Continuer d'accompagner les collectivités dans la compétence éclairage public,
- Investir sur les réseaux HTA à hauteur d'1.5 millions d'euros,
- Poursuivre le rôle de coordonnateur dans le cadre du renouvellement du marché du groupement d'achat d'électricité.
- Continuer les actions engagées en transition énergétique et accompagner les collectivités dans leurs démarches,
- Développer des chaufferies,
- Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans les missions d'économie de flux et de conseil en énergie,

1) Travaux d'électrification :

Les travaux liés aux travaux d'électrification représentent 16.5 millions d'euros. Ils sont financés par le Facé, Enedis, les collectivités et essentiellement par les fonds propres du Territoire d'Énergie Orne.

Les enjeux environnementaux, diagnostic amiante, HAP et l'analyse de l'ensemble des terres, le recyclage de nos déchets de chantiers auront un impact sur la valorisation de nos opérations dans les années à venir

TRAVAUX 2026	MONTANTS HT	FACÉ	Autres	ENEDIS	COLLECTIVITÉS	FONDS PROPRES
Effacements Facé	812 500 €	650 000 €				162 500 €
Effacements Te61	2 000 000 €					2 000 000 €
Effacement ART8 rural	1 425 000 €			570 000 €		855 000 €
Effacement urbain	1 500 000 €				550 000 €	950 000 €
Étude effacement	500 000 €					500 000 €
Renforcement AP/AE	3 300 000 €	2 640 000 €				660 000 €
Sécurisation SN	3 000 000 €	2 400 000 €				600 000 €
Sécurisation/Renfo	800 000 €					800 000 €
Travaux inopinés	900 000 €					900 000 €
Extensions Te61	700 000 €			280 000 €	140 000 €	280 000 €
Programme HTA	1 500 000 €					1 500 000 €
CSPS	30 000 €					30 000 €
TOTAL HT	16 467 500 €	5 690 000 €		850 000 €	690 000 €	9 237 500 €

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_41-DE

A G E D I

TRAVAUX 2026	MONTANTS TTC	FACÉ	Préfecture/ ADEME	ENEDIS	COLLECTIVITÉS	FONDS PROPRES
Délégation EP	240 000 €				240 000 €	
Transfert EP	3 600 000 €				2 400 000 €	1 200 000 €
Signalisation lumineuse	180 000 €				180 000 €	
Terrains de sport extérieurs	180 000 €				180 000 €	
Horloges connectées	120 000 €		40 000 €		80 000 €	
Délégation télécom	1 560 000 €				1 560 000 €	
Radars pédagogiques	42 500 €				20 000 €	22 500 €
TOTAL TTC	5 922 500 €		40 000 €		4 660 000 €	1 222 500 €

Les travaux liés à l'éclairage public représentent 4 millions d'euros. Ils sont financés essentiellement par les collectivités et par les fonds propres du Te61 (participation).

Une enveloppe de 480 000 € sera consacrée à la signalisation lumineuse des feux tricolores, l'éclairage des terrains de sport extérieurs et les horloges connectées.

2) **Autres acquisitions et investissements** : En prévision pour 2026 : 1 700 000 € (véhicules, radars, matériels informatiques, mobiliers, maquettes, travaux gaz, nouveaux logiciels...).

3) **Prévisions budgétaires 2026 en fonctionnement et investissement** :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :

DÉPENSES = RECETTES : Le budget de fonctionnement pourrait s'équilibrer à 22 978 255 euros avec un virement à la section d'investissement de 10 186 934 euros.

Dépenses :

Charges générales (fluides, véhicules, maintenance EP, téléphonie...)	1 600 000 €
Charges de personnel financées à environ 75 %	2 350 000 €
Autres charges de gestion courante (indemnités et cotisations élus, FNCCR, versement taxe électricité...)	1 500 000 €
Provisions et imprévus	6 541 321 €
Opérations d'ordre (amortissement des immobilisations)	800 000 €
Virement à la section d'investissement	10 186 934 €
TOTAL	22 978 255 €

Recettes :

Services (maîtrise d'œuvre, location de radars, mise à disposition...)	655 000 €
Taxe d'électricité	5 500 000 €
Redevances et participations	1 700 000 €
Excédent de fonctionnement	15 123 255 €
TOTAL	22 978 255 €

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses :

Travaux d'électrification	16 467 500 €
Travaux gaz	500 000 €
Matériel et aménagement des bureaux	800 000 €
Logiciels et frais d'études	436 642 €
Subventions (transfert éclairage public)	1 200 000 €
Emprunt (remboursement du capital)	222 792 €
Acquisition de radars	22 500 €
Travaux Télécom et éclairage public	5 900 000 €
Participation SEM	1 000 000 €
TOTAL	26 549 434 €

Recettes :

Subvention Facé	5 690 000 €
Redevance investissement	2 100 000 €
Autres subventions	1 850 000 €
Travaux Télécom et éclairage public	5 900 000 €
Immobilisations	800 000 €
Virement de la section de fonctionnement	10 186 934 €
Acquisition de radar	22 500 €
TOTAL	26 549 434 €

Ces montants sont provisoires puisqu'il faudra intégrer les restes à réaliser de 2025, supérieurs en dépenses et en recettes.

BUDGETS ANNEXES

Les montants sont arrêtés au 15 décembre 2025

BUDGET BORNES DE RECHARGE

- Dépenses de fonctionnement :

	2024	2025
Électricité	208 027.07 €	189 776.16 €
Maintenance	109 466.99 €	111 298.68 €
Réparations / Dépliants	270 €	8 557.10 €
Charges de personnel	6 448.34 €	6 486.21 €
Assurances / Non-valeur	3 086.31 €	6 799.77 €
Amortissements	123 294.71 €	123 294.71 €
TOTAL	450 593.42 €	446 212.63 €

Il reste à payer les dernières factures d'électricité.

- Recettes de fonctionnement :

	2024	2025
Participations communes	71 500 €	67 000 €
Recharges	157 175.52 €	115 923.85 €
Maitrise d'œuvre	2 473.49 €	402.90 €
Mandats annulés	84 489.31 €	17 191.94 €
Pénalités/Remboursement	39 483.74 €	4 695.38 €
Reprise de subvention	224 212 €	80 208.52 €
TOTAL	579 334.06 €	285 422.59 €

Il reste à intégrer les recharges du dernier trimestre 2025. Les résultats sont donc provisoires.
(excédent reporté de 2024 = 30 780.73 €)

- Dépenses d'investissement : 250 983.16 €
- Modernisation de l'infrastructure de recharge au profit des territoires ruraux pour un montant de 170 774.64 €.
- Reprise de subventions pour 80 208.52 €
- Recettes d'investissement : 266 802.22 €
- Subvention du Facé à hauteur de 137 061.18 €
- Borne de Mantilly pour 6 446.33 €
- Amortissements 123 294.71 €

Fonctionnement 2026 : un budget de 500 000 euros est prévu dans cette section, il prévoit la maintenance et la diminution du prix de l'électricité ainsi que les petites réparations.

Investissement 2026 :

Gendarmerie 35 000 € financement à 100 % par la Gendarmerie
Installation éventuelle de 3 bornes DC 50 pour un montant de 55 000 €.

CHAUFFERIES BOIS

1) Réseaux Techniques

- Dépenses et recettes de fonctionnement

2024		2025	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
33 483.61 €	24 923.83 €	56 469.94 €	40 280.49 €

Des livraisons de gaz et de bois vont être effectuées fin décembre pour les 2 chaufferies.

- Rânes - dépenses

	2024	2025
Déficit	5 309.49 €	8 559.78 €
Bois-gaz	7 694.99 €	9 800.82 €
Maintenance	2 070.96 €	2 018.16 €
Télécommunication	0 €	108.79 €
Biomasse	0 €	5 000 €
Assurance	0 €	883.65 €
Frais de personnel	6 286.58 €	18 065.32 €
Amortissement	11 176.54 €	11 008.54 €
Intérêt	945.05 €	1 024.88 €

Aucune facture de combustible n'a été reçue pour la chaufferie de Monts d'Andaine.

En fonctionnement recettes : participation Biomasse remboursée par le budget annexe réseaux de chaleur (3 335 €), remboursement par la collectivité des charges de fonctionnement (10 010.92 € HT) de l'année N-1 et la part d'investissement (5 856.25 € HT), la régularisation des anciens titres (15 344.32 €) et les reprises de subvention (5 734 €).

- Monts d'Andaine :

La chaufferie a été mise en service en octobre 2025.

Les travaux s'élèvent à 391 000 € HT.

La chaufferie est subventionnée à hauteur de 145 072 €

Région Normandie : 64 608,00 €

Conseil départemental : 30 464,00 €

DETR : 50 000,00 €

Prévisions 2026 :

- en fonctionnement : fourniture de bois, de gaz et maintenance de la chaufferie pour chacune des chaufferies.
- en investissement : capital à rembourser (emprunt fait sur 10 ans et remboursé par la collectivité en 20 ans).

2) Réseaux de chaleur

- Dépenses et recettes de fonctionnement

2024		2025	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
93 140.18 €	57 578.39 €	211 069.40 €	291 703.59 €

Des livraisons de gaz et de bois vont être effectuées jusqu'à fin décembre.

DÉPENSES

	2024		2025	
	Tourouvre	Rémalard	Tourouvre	Rémalard
Déficit			40 683.67 €	
Bois – gaz	33 896.47 €	18 276.65 €	25 314.46 €	17 543.86 €
Maintenance	5 612.40 €		5 057.51 €	1 512.00 €
Assurance			1 149.39 €	
Biomasse			3 335 €	
Télécommunication	725.87 €		550 €	518.70 €
Frais de personnel	30 680 €		44 838.88 €	
Amortissement			32 795.60 €	33 143.53 €
Intérêt - ICNE	2 633.45 €	1 258.09 €	4 710.60 €	

RECETTES

2024		2025	
Tourouvre	Rémalard	Tourouvre	Rémalard
53 578.39 €	4 000 €	49 351.36 €	48 624.30 €

A ajouter à la vente de chaleur les participations (144 416.49 €) et les amortissements (49 311.44 €).

- Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses : 1 030 937.77 € (remboursement de l'avance 835 200 €, remboursement du capital 69 854.72 €, travaux 76 571.61 € et reprise de subventions pour 49 311.44 €)

Recettes : 783 506.91 € (subventions 717 567.78 €, amortissements 65 939.13 €)

A ajouter l'excédent reporté de 2024 de 335 335.10 €

Prévisions 2026 :

- En fonctionnement : fourniture de bois, de gaz et maintenance de la chaufferie pour chacune des chaufferies.
- La vente de chaleur permet de rembourser à terme les échéances d'emprunt et les charges de fonctionnement.
- En investissement, des écritures de remboursement de l'emprunt, d'amortissements et de reprise de subventions subsistent.
- Travaux 2026 : Prévoir 50 000 euros pour la maîtrise d'œuvre des chaufferies de Bagnoles et de Trun.

PCRS

- Dépenses de fonctionnement : 77 336.48 €
Maintenance/abonnement (6 252.35 €) et les immobilisations (24 934.80 €) et les charges de personnel pour 46 149.33 €
- Recettes de fonctionnement : 75 908.59 € (participations des collectivités, ENEDIS, GRDF et FEDER)
- Dépenses d'investissement : 451 987.48 €
- Recettes d'investissement : 502 982.80 € (FEDER, ENEDIS et amortissements)

Prévisions 2026 :

En investissement : Achat d'un serveur 30 000 € Module PCRS – SIRAP 34 200 €

STATION GNV

- Dépenses de fonctionnement :

	2024	2025
GAZ	30 020.32 €	26 922.19 €
Maintenance	13 721.82 €	5 954.00 €
Assurance	0 €	1 249.25 €
Frais de personnel	2 891.53 €	2 950.80 €
Amortissement	10 720.39 €	10 720.39 €
Titres annulés		3 583.71 €
TOTAL	57 354.06 €	51 380.34 €

Il reste à payer deux factures gaz.

- Recettes de fonctionnement :

	2024	2025
Reprise de Subvention	0 €	12 999.00 €
Contribution entreprises	49 593.03 €	42 133.96 €
Mandats annulés	2 937.25 €	0 €
TOTAL	52 530.28 €	55 132.96 €

Il reste à intégrer les contributions du dernier trimestre 2025. Les résultats sont donc provisoires.

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : Décision Modificative n°3 du budget principal

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 58 / Nombre d'absents : 41 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUT Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-2025_AG_42-BF

A G E D I

- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit
- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1611-1 et suivants, ainsi que les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 validée par l'arrêté du 20 décembre 2024 ;

Vu la délibération n° 2025-AG-05a du 27 février 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget principal du Te61 ;

CONSIDERANT les besoins nouveaux qui nécessitent l'inscription de crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget primitif ;

CONSIDERANT le Plan de relance 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le budget principal de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
2031 Frais d'études	8 300,00 €	021 Virement de la section de fonctionn	- 616 488,00 €
2041482-Subventions autres communes	300 000,00 €	1321 Subventions non transférables	742 848,00 €
2041582-Subventions autres groupement	55 000,00 €	276358 Créances sur autres groupement	1 281 700,00 €
2051 Concessions	50 000,00 €		
2088 Autres immobilisations	1 000,00 €		
21578 Autre matériel technique	10 000,00 €		
21848-Mobilier	15 000,00 €		
2315 Installations	40 000,00 €		
2315 Programme 115	928 760,00 €		
TOTAL	1 408 060,00 €	TOTAL	1 408 060,00 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
023 Virement à la section investissement	- 616 488,00 €
6815 Dotation aux provisions	616 488,00 €
TOTAL	- €

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la décision modificative au budget susvisée afin de permettre un ajustement des crédits.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
 Date de réception de l'AR: 23/12/2025
 061-256102922-2025_AG_42-BF
 A G E D I

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 64
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 64
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Gérard FOURRÉ

A handwritten black ink signature of the name 'Gérard FOURRÉ'.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-2025_AG_42-BF
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : Décision Modificative n°1 du budget annexe photovoltaïque

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 58 / Nombre d'absents : 41 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUT Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-2025_AG_43-BF

A G E D I

- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit
- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1611-1 et suivants, ainsi que les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération n° 2025-AG-05e du 27 février 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget annexe photovoltaïque du Te61 ;

CONSIDERANT le transfert à la SEM Éner61 des deux installations de production solaire photovoltaïque nécessite l'inscription de crédits supplémentaires imprévisibles lors du vote du budget primitif du budget annexe photovoltaïque ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le budget annexe photovoltaïque de la façon suivante :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
16878 Remboursement autres dettes	351 500,00€	1641 Emprunt 2031 Frais d'études 2151 Installations complexes 28151 Amortissement	7 676,20€
			28 281,11€
			333 232,69€
			- 17 690,00€
TOTAL	351 500,00€	TOTAL	351 500,00€

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
6215 Personnel affecté	- 6 700,00€	7741 Subventions exceptionnelles 775 Produits des cessions	65 610,05€
675 Valeur comptable des immo	213 800,98€		333 232,64€
676 Valeur comptable des immo	119 431,71€		
6811 Dot aux amortissements	- 17 690,00€		
6718 Autres charges exceptionnelles	90 000,00€		
TOTAL	398 842,69€	TOTAL	398 842,69€

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la décision modificative au budget susvisée afin de permettre un ajustement des crédits.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086,

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
 Date de réception de l'AR: 23/12/2025
 061-256102922-2025_AG_43-BF
 A G E D I

14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 64
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 64
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Gérard FOURRÉ

A handwritten signature in black ink that reads 'FOURRÉ'.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-2025_AG_43-BF
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : Guide des aides financières 2026

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 58 / Nombre d'absents : 41 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUËL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_44-DE

A G E D I

- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit
- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 1111-10, L. L.5211-10, L. 5212-26 et les articles L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 3 décembre 2025 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Energie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu l'annexe portant guide 2026 d'aide aux collectivités.

Considérant que le Te61 propose aux collectivités qui lui en font la demande, dans le respect des lois et règlements, d'exercer des compétences optionnelles, suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le comité syndical.

Le Président rappelle qu'un guide des aides financières à destination des collectivités a été élaboré en 2017 et que celui-ci est actualisé chaque année. Ces contributions et aides financières traduisent l'effort du Te61 à soutenir l'investissement des collectivités adhérentes sur les réseaux d'énergie et son accompagnement en faveur du développement de la transition énergétique.

En raison de l'évolution des compétences du Te61 et des demandes des collectivités, le Président propose d'actualiser le guide des Aides aux collectivités, pour l'année 2026, de la manière suivante (détails en annexe) :

- Nouvelle tarification :
 - Taux de maîtrise d'œuvre à 7 %.
- Nouvelle prestation :
 - Jumeau numérique : 2 000 € par an.
- Suppression prestation :
 - Fonds vert pour l'éclairage public.

Après en avoir délibéré et pris connaissance du guide 2026 d'aide financière aux collectivités, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **ACCEPTE** les modalités financières telles que présentées et annexées ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_44-DE
A G E D I

Précise que :

- La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 64
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 64
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Gérard FOURRÉ



Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_44-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : Délibération concordante de transfert de compétence – éclairage public

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 58 / Nombre d'absents : 41 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_45-DE

A G E D I

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe
- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit
- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1321-1, L. 1321-2 et L. 1321-9, L. 2212-2, L. 5211-5, L. 5211-17, L. 5212-16 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-22-00001 du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du Te61 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Le Châtellier 32/2025 du 17 septembre 2025 portant transfert de compétence éclairage public au Te61 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Agnan sur Sarthe 2025-024 du 28 novembre 2025 portant transfert de compétence éclairage public au Te61 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Fulgent des Ormes du 14 octobre 2025 portant transfert de compétence éclairage public au Te61 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Germain de Clairefeuille du 27 octobre 2025 portant transfert de compétence éclairage public au Te61 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Trémont du 9 septembre 2025 portant transfert de compétence éclairage public au Te61 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu la convention cadre de transfert de la compétence éclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain, investissement et maintenance.

Considérant l'intérêt des communes de Merlerault-le-Pin, Saint-Symphorien-les-Bruyères, Chandai, Saint-Martin-D'Écublei et Saint-André-de-Messei, collectivités membres du Te61, de transférer au syndicat la compétence éclairage public, mise en valeur du patrimoine et mobilier urbain.

Conformément aux statuts du Te61, le transfert de la compétence prend effet à compter la date de la délibération du comité syndical du Te61 et transmission aux services du contrôle de légalité.

Le Président donne ensuite lecture des collectivités ayant transféré la compétence éclairage public, mise en valeur du patrimoine et mobilier urbain au Te61 depuis le dernier comité syndical :

Collectivité	Éclairage Public
Le Châtellier	17/09/2025

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_45-DE
A G E D I

Saint Agnan sur Sarthe	28/11/2025
Saint Fulgent des Ormes	14/10/2025
Saint Germain de Clairefeuille	27/10/2025
Trémont	09/09/2025

Après cet exposé, il est proposé d'autoriser la demande de transfert de la compétence éclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain, investissement et fonctionnement des communes susdites.

Et de consentir le Président à parapher et à signer, au nom du Te61, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la demande de transfert de la compétence éclairage public, mise en valeur du patrimoine et mobilier urbain, telle que définie à l'article 6.4 des statuts du syndicat, des communes susdites ;
- **PREND** acte de la mise à jour du tableau récapitulatif, tel qu'annexé, précisant les compétences transférées au syndicat ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente décision.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 64
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 64
Déport : 0

Le Président,

Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,

Gérard FOURRÉ



Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_45-DE
A G E D I

Annexe n1 – Délibération 2025-AG-45 du 16 décembre 2025
Tableau récapitulatif : Liste des compétences transférées par chacun des membres du Te61

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
CUA	Alençon	02/10/2017			
8	Appenai sous Bellême	23/11/2021			
Urbain	Argentan	12/04/2016			
12	Athis-Val-de-Rouvre	22/03/2016	31/08/2021	24/10/2023	
6	Aunou le Faucon	21/12/2021			
7	Aube	25/03/2016	01/03/2024	01/02/2019	
12	Aubusson	07/12/2021			
7	Auguaise		10/04/2017		
Urbain	Bagnoles de l'Orne Normandie	07/03/2016		18/10/2021	
12	Banvou	24/09/2021	24/09/2021		
5	Barville		21/07/2023		
2	Bazoches-au-Houlme	14/12/2021			
5	Bazoches-sur-Hoëne	24/02/2016	19/09/2019		
7	Beaulieu		08/02/2022		
7	Beaufai		07/02/2023		
10	Beauvain	04/11/2021			
3	Belfonds	08/11/2021			
8	Belforêt-en-Perche	19/06/2018		29/09/2020	
5	Bellavilliers		18/11/2021		
8	Bellême	11/04/2016		14/12/2020	
12	Bellou-en-Houlme	10/10/2016			
8	Bellou-le-Trichard		05/04/2016		
Date de transmission de l'acte:	23/12/2025	09/03/2016	27/10/2022		
Date de réception de l'AR:	23/12/2025				
061-256102922-DE_2025_45-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
12	Berjou	16/11/2021	28/06/2018		
5	Boëcé		04/02/2021		
6	Boissé la Lande	16/12/2021			
3	Boitron	13/12/2021			
7	Bonnefoi	17/12/2021	15/03/2019		
7	Bonsmoulins	14/10/2021	04/02/2021		
9	Bretoncelles	01/04/2016	26/11/2021		17/09/2021
2	Briouze	21/03/2016			
5	Buré	08/12/2021			
5	Bures		09/03/2016		
1	Bursard	13/12/2021			
12	Cahan	21/10/2021	21/10/2021		
12	Caligny	25/01/2016	02/12/2019		
4	Camembert	16/04/2016			
4	Canapville		24/03/2016		
1	Carrouges	08/03/2016			
Intercommunalité	CC Andaine Passais		24/02/2022		
Intercommunalité	CC de la Vallée de la Haute Sarthe		06/10/2020		
Intercommunalité	CC des Hauts du Perche				
Intercommunalité	CC des Vallées d'Auge et du Merlerault		11/12/2023		
Intercommunalité	CC des Pays de Mortagne au Perche		04/11/2021		
11	Céaucé	03/03/2016			
CUA	Cerisé	29/03/2016			
12	Cerisy-Belle-Etoile	08/11/2021	03/03/2016	07/11/2019	
8	Ceton	31/01/2017	22/07/2022		
Date de transmission de l'acte:	23/12/2025	25/11/2021			
Date de réception de l'AR:	23/12/2025				
061-256102922-DE_2025_45-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
3	Chailloué	10/02/2022			
4	Champ Haut	24/11/2021			
5	Champeaux sur Sarthe	11/03/2022			
6	Champosoult	06/12/2021	28/11/2023		
11	Champsecret	12/04/2016	15/09/2017		
7	Chandai	22/04/2016	12/12/2024		
12	Chanu	06/09/2016	11/03/2021		
7	Charencey		31/01/2022		
4	Chaumont	22/11/2021	20/09/2021		
8	Chemilli	19/11/2021	09/04/2022	30/07/2022	
4	Cisai-Saint-Aubin		23/05/2016		
8	Comblot	05/11/2021		03/03/2023	
CUA	Condé-sur-Sarthe	16/03/2016			
8	Corbon		08/09/2017		
6	Coudehard	26/11/2021			
5	Coulimer	02/12/2021	10/01/2020		
4	Coulmer	30/11/2021	27/11/2018		
6	Couloncés	08/12/2021			
5	Coulorges-sur-Sarthe	16/03/2016			
8	Courgeon	03/12/2021	02/02/2021	21/03/2023	
5	Courgeoult	16/03/2016	05/09/2018		
9	Cour-Maugis-sur-Huisne	02/12/2021	23/11/2017		
5	Courtomer	31/03/2016	02/12/2021		
4	Croisilles	26/10/2021	13/12/2017		
7	Crulai		09/07/2021		
Date de transmission de l'acte: 23/12/2025		10/12/2021	15/03/2021		
Date de réception de l'AR: 23/12/2025					
061-256102922-DE_2025_45-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
CUA	Damigny	29/03/2016			
Urbain	Domfront-en-Poirarie	07/04/2016		29/09/2016	
11	Dompierre	23/06/2016	04/10/2021		
12	Durcet	23/11/2021	19/12/2017		
12	Échalou		14/06/2019		
4	Échauffour	03/12/2021	17/09/2021		04/08/2017
7	Écorcei	22/11/2021			
6	Écorches	19/11/2021			
6	Écouché-les-Vallées	14/04/2016		04/11/2020	
3	Essay	29/06/2016			
7	Fay	19/10/2021			
8	Feings		11/06/2019		
5	Ferrières-la-Verrerie				
Urbain	Flers			03/10/2022	
6	Fleuré	17/12/2021			
6	Fontaine les Bassets	22/11/2021			
4	Fresnay-le-Samson		07/03/2017		
Urbain	Gacé	01/03/2016			
5	Gâprée		11/06/2021		
2	Giel-Courteilles				
3	Ginai		19/01/2017		
6	Gouffern-en-Auge	27/01/2022		17/02/2020	
6	Guéprei	04/02/2022			
5	Hauterive	24/11/2021		23/09/2020	
8	Igé	25/10/2021	25/01/2021	16/11/2016	
Date de transmission de l'acte: 23/12/2025		15/10/2021	05/02/2021		
Date de réception de l'AR: 23/12/2025					
061-256102922-DE_2025_45-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
10	Joué-du-Bois	03/12/2021			
10	Juvigny-Val-d'Andaine	22/02/2016			
Urbain	L'Aigle	21/03/2016	05/12/2022		
12	La Chapelle-Biche		08/04/2019		
8	La Chapelle-Montligeon	06/12/2021	14/03/2022		
7	La Chapelle-Viel		10/01/2020		
12	La Coulonche	04/11/2021	13/04/2017		
7	La Ferrière-au-Doyen		26/01/2022		
3	La Ferrière-Béchet	19/11/2021	04/10/2019		
CUA	La Ferrière-Bochard	23/02/2016			
4	La Ferté-en-Ouche		07/03/2023		
Urbain	La Ferté-Macé	21/03/2016		10/04/2021	
Urbain	La Lande-Patry		09/06/2023	13/12/2021	
12	La Lande-Saint-Siméon	16/11/2021			
9	La Madeleine-Bouvet	25/03/2016	16/12/2016		
5	La Mesnière	14/12/2021	17/05/2022		
Urbain	La Selle-la-Forge		14/12/2020		
9	La Ventrouze		01/03/2022		
12	La-Ferrière-aux-Étangs	15/12/2021			
4	La-Ferté-en-Ouche	29/03/2016			
5	Laleu	05/11/2021			
12	Landigou	02/12/2021	21/10/2021		
12	Landisacq	19/10/2021		05/03/2019	
4	Le Bosc-Renoult		15/06/2016		
3	Le Bouillon	28/11/2021			
Date de transmission de l'acte: 23/12/2025			07/02/2022		
Date de réception de l'AR: 23/12/2025					
061-256102922-DE_2025_45-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
2	Le Champ de la Pierre	26/11/2021			
11	Le Châtellier		17/09/2025		
2	Le Grais	14/09/2016			
5	Le Mêle-sur-Sarthe	31/03/2016			
7	Le Ménil Bérard	10/12/2021			
4	Le Ménil Vicompte	10/12/2021			
5	Le Ménil-Brouêt			24/12/2020	
2	Le Ménil-de-Briouze	09/12/2021	18/01/2017		
5	Le Ménil-Guyon				
1	Le Ménil-Scelleur	20/12/2021			
3	Merlerault-le-Pin	27/02/2025	27/02/2025	27/02/2025	
9	Le Pas-St-L'Homer	17/12/2021			
5	Le Plantis	10/12/2021		15/11/2019	
4	Le Sap-en-Auge	16/03/2016		25/10/2022	
6	Le-Pin-au-Haras	14/03/2017			
5	Le-Pin-la-Garenne	17/12/2021		03/03/2023	
7	Les Aspres	09/03/2016	02/03/2021		
4	Les Authieux du Puits	03/11/2021			
7	Les Genettes	11/10/2021			
10	Les Monts d'Andaine	24/10/2016	16/03/2017		10/01/2022
5	Les Ventes-de-Bourse			31/12/2020	
2	Lignou		16/01/2024		
8	Loisail		12/11/2020		
9	Longny-les-Villages	10/03/2016	20/07/2022		
11	Lonlay-L'Abbaye	29/03/2016	28/10/2021		
Date de transmission de l'acte: 23/12/2025		02/11/2021	03/03/2020		
Date de réception de l'AR: 23/12/2025 061-256102922-DE_2025_45-DE A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
2	Lougé sur Maire	20/12/2021			
6	Louvière en Auge	06/12/2021			
10	Magny-le-Désert	16/03/2016			
11	Mantilly	28/01/2021			
6	Médavy	07/02/2022			
10	Méhoudin	21/10/2021			
1	Ménil-Erreux	24/01/2022			
2	Ménil-Gondouin	20/12/2021			
2	Ménil-Hermei		15/06/2016		
4	Ménil-Hubert-en-Exmes	15/11/2021	25/03/2016		
12	Ménil-Hubert-sur-Orne		08/04/2021		
2	Ménil-Vin		07/03/2017		
6	Merri	22/11/2021			
12	Messei	01/04/2021		26/04/2023	
6	Montabard	30/11/2021			
5	Montgaudry	03/11/2021	20/11/2017		
12	Montilly sur Noireau	16/12/2021	27/06/2022		
2	Montreuil-au-Houlme	26/10/2021	25/02/2017		
6	Montreuil-la-Cambe	25/11/2021			
12	Montsecret-Clairfougères		19/10/2021		
6	Monts-sur-Orne	18/11/2021		28/02/2019	
Urbain	Mortagne-au-Perche	21/03/2016	11/03/2019	26/11/2018	
3	Mortrée	31/03/2016		01/03/2019	
7	Moulins-la-Marche	30/03/2016	03/05/2023		
9	Moutiers-au-Perche		05/10/2021	11/01/2021	
Date de transmission de l'acte: 23/12/2025		28/10/2021			
Date de réception de l'AR: 23/12/2025					
061-256102922-DE_2025_45-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
3	Neauphe-sous-Essai	30/11/2021			
6	Nécy	21/03/2016			
5	Neuilly-le-Bisson	19/11/2021		22/11/2019	
3	Nonant-Le-Pin	24/11/2021			
6	Occagnes	13/12/2021		23/04/2021	
6	Ommoy	14/12/2021			
4	Orgères		04/03/2019		
5	Parfondeval	13/12/2021			
11	Passais-Villages	03/11/2016			
8	Perche-en-Nocé	14/12/2016	19/05/2021		
5	Pervenchères	26/05/2016	06/02/2019		
4	Planches		17/03/2023		
2	Pointel		16/12/2016		
4	Pontchardon	17/12/2021	27/09/2018		
8	Pouvrai	04/12/2021			
2	Putanges-le-Lac	12/04/2016	31/01/2022		
Urbain	Rai	01/03/2016	05/10/2021	05/02/2019	
2	Rânes	20/09/2016			19/09/2017
9	Rémalard-en-Perche	21/03/2016	20/10/2020		16/07/2019
4	Résenlieu	15/11/2021	16/03/2016		
5	Réveillon				
10	Rives d'Andaine	29/06/2016			
4	Roiville		04/12/2020		
2	Ronai	19/11/2021			
9	Sablons-sur-Huisne	06/07/2016	01/03/2019	01/03/2019	
Date de transmission de l'acte: 23/12/2025				27/05/2019	
Date de réception de l'AR: 23/12/2025					
061-256102922-DE_2025_45-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
2	Saint- Brice-sous-Rânes	27/11/2021			
5	Saint-Agnan-sur-Sarthe		28/11/2025		
7	Saint-Aquelin-de-Corbion		28/11/2017		
12	Saint Adnré de Messei		25/03/2025		
5	Saint-Aubin-d'Appenai	13/12/2021			
4	Saint-Aubin-de-Bonneval		04/12/2023		
5	Saint-Aubin-de-Courteraeie	03/12/2021	14/04/2017		
11	Saint-Bômer-les-Forges		14/09/2021		
CUA	Saint-Céneri-le-Gérei	28/01/2017			
11	Saint-Clair-de-Halouze	15/11/2021	28/06/2021		
8	Saint-Cyr-la-Rosière	19/04/2016	11/01/2022		
5	Saint-Denis-sur-Huisne	10/12/2021			
CUA	Saint-Denis-sur-Sarthon	06/04/2016			
5	Sainte-Céronne-lès-mortagne	20/12/2021	09/05/2022		
7	Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	07/04/2016	30/10/2017		
12	Sainte-Honorine-la-Chardonne	29/11/2021			
2	Sainte-Honorine-la-Guillaume	02/12/2021			
2	Sainte-Marie-la-Robert	16/11/2021			
12	Sainte-Opportune	28/10/2021	23/09/2020		
5	Sainte-Scolasse-sur-Sarthe	08/12/2021	08/11/2023	01/08/2019	
4	Saint-Evroult-de-Montfort	09/02/2022			
4	Saint-Evroult-Notre-Dame-Du-Bois	20/12/2016	04/10/2019		
11	Saint-Fraimbault	15/04/2016			
8	Saint-Fulgent-des-Ormes	19/10/2021	14/10/2025	09/02/2019	
2	Saint-Georges-d'Annebecq	15/12/2021			
Date de transmission de l'acte: 23/12/2025			29/11/2021	13/06/2023	
Date de réception de l'AR: 23/12/2025					
061-256102922-DE_2025_45-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
4	Saint-Germain-d'Aunay	18/11/2021	25/01/2018	15/09/2022	
4	Saint-Germain-de-Clairefeuille	22/11/2021	27/10/2025		
8	Saint-Germain-de-la-Coudre	09/05/2016		08/04/2024	
9	Saint-Germain-des-Grois	19/11/2021	16/12/2016		
CUA	Saint-Germain-du-Corbéis	05/07/2016			
8	Saint-Germain-du-Vieux-Bellême		17/12/2020		
5	Saint-Germain-le-Vieux		21/03/2022		
6	Saint-Gervais-des-Sablons	13/12/2021			
11	Saint-Gilles-des-Marais	08/12/2021	15/02/2023		
2	Saint-Hilaire-de-Briouze	07/12/2021			
8	Saint-Hilaire-sur-Erre		05/10/2021		
7	Saint-Hilaire-sur-Rille		30/06/2023		
5	Saint-Julien-sur-Sarthe	22/11/2021			
6	Saint-Lambert-sur-Dives	02/02/2022			
Urbain	Saint-Langis-lès-Mortagne		22/11/2018	01/10/2020	
5	Saint-Léonard-des-Parcs		02/03/2016		
8	Saint-Mard-de-Réno		29/03/2019		
11	Saint-Mars-d'Égrenne	14/12/2021			
7	Saint-Martin-d'Écublei		20/01/2025	28/05/2018	
8	Saint-Martin-du-Vieux-Bellême	15/11/2021	17/12/2020	01/11/2020	
2	Saint-Martin-l'Aiguillon	20/01/2022			
7	Saint-Maurice-lès-Charencey	22/03/2016			
7	Saint-Michel-Tubeuf	23/11/2021	05/10/2021		
4	Saint-Nicolas-de-Sommaire	22/10/2021	31/03/2017	18/12/2020	
5	Saint-Ouen-de-Sécherouze	19/11/2021			
Date de transmission de l'acte: 23/12/2025					
Date de réception de l'AR: 23/12/2025					
061-256102922-DE_2025_45-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
10	Saint-Patrice-du-Désert	14/12/2021			
2	Saint-Philbert-sur-Orne	14/03/2016			
7	Saint-Pierre-des-Loges	27/10/2021	28/10/2020		
Urbain	Saint-Pierre-du-Regard	21/07/2022		16/04/2019	
8	Saint-Pierre-la-Bruyère		10/02/2021		
5	Saint-Quentin-de-Blavou	26/11/2021			
11	Saint-Roch-sur-Egrenne	22/11/2021			
Urbain	Saint-Sulpice-sur-Risle	05/04/2016			
4	Saint-Symphorien-des-Bruyères	16/04/2018	29/10/2024		
12	Saires-la-Verrerie	14/12/2021	06/04/2021		
6	Sarceaux			04/02/2019	
Urbain	Sées	09/05/2016		17/12/2018	
2	Sevrai	03/12/2021			
7	Soligny-la-Trappe	18/03/2016	25/03/2021		
5	Suré		08/10/2018		
5	Tellière-le-Plessis		10/12/2016		
4	Ticheville		28/09/2021		
11	Torchamp	17/12/2022			
7	Tourouvre-au-Perche	17/03/2016	29/06/2022		13/03/2019
5	Trémont		09/09/2025		
6	Trun	11/03/2016			
8	Val-au-Perche	21/03/2016	12/10/2021	05/02/2019	
8	Vaunoise		10/12/2019	16/03/2023	
8	Verrières	18/11/2021	23/03/2023		
5	Vidai	22/12/2021	24/09/2021		
Date de transmission de l'acte: 23/12/2025		07/12/2021			
Date de réception de l'AR: 23/12/2025					
061-256102922-DE_2025_45-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
5	Villiers-sous-Mortagne		10/12/2020		
Urbain	Vimoutiers	13/04/2016	25/09/2019	30/06/2021	

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de reception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_45-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : Délibération concordante de transfert de compétence - gaz

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 58 / Nombre d'absents : 41 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_46-DE

A G E D I

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe
- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit
- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1321-1, L. 1321-2 et L. 1321-9, L. 2212-2, L. 5211-5, L. 5211-17, L. 5212-16 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-22-00001 du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du Te61 ;

Vu la délibération du conseil municipal de La Ferté en Ouche 2025-023 du 16 septembre 2025 portant transfert de compétence Gaz au TE61 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu la convention cadre de transfert de la compétence Gaz.

Considérant l'intérêt de la commune de La Ferté en Ouche, collectivité membre du Te61, de transférer au syndicat la compétence Gaz.

Conformément aux statuts du Te61, le transfert de la compétence prend effet à compter la date de la délibération du comité syndical du Te61 et transmission aux services du contrôle de légalité.

Le Président donne ensuite lecture des collectivités ayant transféré la compétence Gaz au Te61 depuis la dernière assemblée générale :

Collectivité	Gaz
La Ferté en Ouche	16/09/2025

Après cet exposé, il est proposé d'autoriser la demande de transfert de la compétence gaz des communes susdites.

Et de consentir le Président à parapher et à signer, au nom du Te61, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la demande de transfert de la compétence Gaz, telle que définie à l'article 6.2 des statuts du syndicat, de la commune susdite ;
- **PREND** acte de la mise à jour du tableau récapitulatif, tel qu'annexé, précisant les compétences transférées au syndicat ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente décision.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_46-DE
A G E D I

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 64
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 64
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Gérard FOURRÉ



Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_46-DE
A G E D I

Annexe n1 – Délibération 2025-AG-46 du 16 décembre 2025
Tableau récapitulatif : Liste des compétences transférées par chacun des membres du Te61

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
CUA	Alençon	02/10/2017			
8	Appenai sous Bellême	23/11/2021			
Urbain	Argentan	12/04/2016			
12	Athis-Val-de-Rouvre	22/03/2016	31/08/2021	24/10/2023	
6	Aunou le Faucon	21/12/2021			
7	Aube	25/03/2016	01/03/2024	01/02/2019	
12	Aubusson	07/12/2021			
7	Auguaise		10/04/2017		
Urbain	Bagnoles de l'Orne Normandie	07/03/2016		18/10/2021	
12	Banvou	24/09/2021	24/09/2021		
5	Barville		21/07/2023		
2	Bazoches-au-Houlme	14/12/2021			
5	Bazoches-sur-Hoëne	24/02/2016	19/09/2019		
7	Beaulieu		08/02/2022		
7	Beaufai		07/02/2023		
10	Beauvain	04/11/2021			
3	Belfonds	08/11/2021			
8	Belforêt-en-Perche	19/06/2018		29/09/2020	
5	Bellavilliers		18/11/2021		
8	Bellême	11/04/2016		14/12/2020	
12	Bellou-en-Houlme	10/10/2016			
8	Bellou-le-Trichard		05/04/2016		
Date de transmission de l'acte: 24/12/2025		09/03/2016	27/10/2022		
Date de réception de l'AR: 24/12/2025					
061-256102922-DE_2025_46A-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
12	Berjou	16/11/2021	28/06/2018		
5	Boëcé		04/02/2021		
6	Boissé la Lande	16/12/2021			
3	Boitron	13/12/2021			
7	Bonnefoi	17/12/2021	15/03/2019		
7	Bonsmoulins	14/10/2021	04/02/2021		
9	Bretoncelles	01/04/2016	26/11/2021		17/09/2021
2	Briouze	21/03/2016			
5	Buré	08/12/2021			
5	Bures		09/03/2016		
1	Bursard	13/12/2021			
12	Cahan	21/10/2021	21/10/2021		
12	Caligny	25/01/2016	02/12/2019		
4	Camembert	16/04/2016			
4	Canapville		24/03/2016		
1	Carrouges	08/03/2016			
Intercommunalité	CC Andaine Passais		24/02/2022		
Intercommunalité	CC de la Vallée de la Haute Sarthe		06/10/2020		
Intercommunalité	CC des Hauts du Perche				
Intercommunalité	CC des Vallées d'Auge et du Merlerault		11/12/2023		
Intercommunalité	CC des Pays de Mortagne au Perche		04/11/2021		
11	Céaucé	03/03/2016			
CUA	Cerisé	29/03/2016			
12	Cerisy-Belle-Etoile	08/11/2021	03/03/2016	07/11/2019	
8	Ceton	31/01/2017	22/07/2022		
Date de transmission de l'acte:	24/12/2025	25/11/2021			
Date de réception de l'AR:	24/12/2025				
061-256102922-DE_2025_46A-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
3	Chailloué	10/02/2022			
4	Champ Haut	24/11/2021			
5	Champeaux sur Sarthe	11/03/2022			
6	Champosoult	06/12/2021	28/11/2023		
11	Champsecret	12/04/2016	15/09/2017		
7	Chandai	22/04/2016	12/12/2024		
12	Chanu	06/09/2016	11/03/2021		
7	Charencey		31/01/2022		
4	Chaumont	22/11/2021	20/09/2021		
8	Chemilli	19/11/2021	09/04/2022	30/07/2022	
4	Cisai-Saint-Aubin		23/05/2016		
8	Comblot	05/11/2021		03/03/2023	
CUA	Condé-sur-Sarthe	16/03/2016			
8	Corbon		08/09/2017		
6	Coudehard	26/11/2021			
5	Coulimer	02/12/2021	10/01/2020		
4	Coulmer	30/11/2021	27/11/2018		
6	Couloncés	08/12/2021			
5	Coulorges-sur-Sarthe	16/03/2016			
8	Courgeon	03/12/2021	02/02/2021	21/03/2023	
5	Courgeoût	16/03/2016	05/09/2018		
9	Cour-Maugis-sur-Huisne	02/12/2021	23/11/2017		
5	Courtomer	31/03/2016	02/12/2021		
4	Croisilles	26/10/2021	13/12/2017		
7	Crulai		09/07/2021		
Date de transmission de l'acte: 24/12/2025		10/12/2021	15/03/2021		
Date de réception de l'AR: 24/12/2025					
061-256102922-DE_2025_46A-DE A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
CUA	Damigny	29/03/2016			
Urbain	Domfront-en-Poiraie	07/04/2016		29/09/2016	
11	Dompierre	23/06/2016	04/10/2021		
12	Durcet	23/11/2021	19/12/2017		
12	Échalou		14/06/2019		
4	Échauffour	03/12/2021	17/09/2021		04/08/2017
7	Écorcei	22/11/2021			
6	Écorches	19/11/2021			
6	Écouché-les-Vallées	14/04/2016		04/11/2020	
3	Essay	29/06/2016			
7	Fay	19/10/2021			
8	Feings		11/06/2019		
5	Ferrières-la-Verrerie				
Urbain	Flers			03/10/2022	
6	Fleuré	17/12/2021			
6	Fontaine les Bassets	22/11/2021			
4	Fresnay-le-Samson		07/03/2017		
Urbain	Gacé	01/03/2016			
5	Gâprée		11/06/2021		
2	Giel-Courteilles				
3	Ginai		19/01/2017		
6	Gouffern-en-Auge	27/01/2022		17/02/2020	
6	Guéprei	04/02/2022			
5	Hauterive	24/11/2021		23/09/2020	
8	Igé	25/10/2021	25/01/2021	16/11/2016	
Date de transmission de l'acte: 24/12/2025		15/10/2021	05/02/2021		
Date de réception de l'AR: 24/12/2025					
061-256102922-DE_2025_46A-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
10	Joué-du-Bois	03/12/2021			
10	Juvigny-Val-d'Andaine	22/02/2016			
Urbain	L'Aigle	21/03/2016	05/12/2022		
12	La Chapelle-Biche		08/04/2019		
8	La Chapelle-Montligeon	06/12/2021	14/03/2022		
7	La Chapelle-Viel		10/01/2020		
12	La Coulonche	04/11/2021	13/04/2017		
7	La Ferrière-au-Doyen		26/01/2022		
3	La Ferrière-Béchet	19/11/2021	04/10/2019		
CUA	La Ferrière-Bochard	23/02/2016			
4	La Ferté-en-Ouche		07/03/2023		
Urbain	La Ferté-Macé	21/03/2016		10/04/2021	
Urbain	La Lande-Patry		09/06/2023	13/12/2021	
12	La Lande-Saint-Siméon	16/11/2021			
9	La Madeleine-Bouvet	25/03/2016	16/12/2016		
5	La Mesnière	14/12/2021	17/05/2022		
Urbain	La Selle-la-Forge		14/12/2020		
9	La Ventrouze		01/03/2022		
12	La-Ferrière-aux-Étangs	15/12/2021			
4	La-Ferté-en-Ouche	29/03/2016		16/09/2025	
5	Laleu	05/11/2021			
12	Landigou	02/12/2021	21/10/2021		
12	Landisacq	19/10/2021		05/03/2019	
4	Le Bosc-Renoult		15/06/2016		
3	Le Bouillon	28/11/2021			
Date de transmission de l'acte: 24/12/2025			07/02/2022		
Date de réception de l'AR: 24/12/2025					
061-256102922-DE_2025_46A-DE A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
2	Le Champ de la Pierre	26/11/2021			
11	Le Châtellier		17/09/2025		
2	Le Grais	14/09/2016			
5	Le Mêle-sur-Sarthe	31/03/2016			
7	Le Ménil Bérard	10/12/2021			
4	Le Ménil Vicompte	10/12/2021			
5	Le Ménil-Brouêt			24/12/2020	
2	Le Ménil-de-Briouze	09/12/2021	18/01/2017		
5	Le Ménil-Guyon				
1	Le Ménil-Scelleur	20/12/2021			
3	Merlerault-le-Pin	27/02/2025	27/02/2025	27/02/2025	
9	Le Pas-St-L'Homer	17/12/2021			
5	Le Plantis	10/12/2021		15/11/2019	
4	Le Sap-en-Auge	16/03/2016		25/10/2022	
6	Le-Pin-au-Haras	14/03/2017			
5	Le-Pin-la-Garenne	17/12/2021		03/03/2023	
7	Les Aspres	09/03/2016	02/03/2021		
4	Les Authieux du Puits	03/11/2021			
7	Les Genettes	11/10/2021			
10	Les Monts d'Andaine	24/10/2016	16/03/2017		10/01/2022
5	Les Ventes-de-Bourse			31/12/2020	
2	Lignou		16/01/2024		
8	Loisail		12/11/2020		
9	Longny-les-Villages	10/03/2016	20/07/2022		
11	Lonlay-L'Abbaye	29/03/2016	28/10/2021		
Date de transmission de l'acte: 24/12/2025		02/11/2021	03/03/2020		
Date de réception de l'AR: 24/12/2025					
061-256102922-DE_2025_46A-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
2	Lougé sur Maire	20/12/2021			
6	Louvière en Auge	06/12/2021			
10	Magny-le-Désert	16/03/2016			
11	Mantilly	28/01/2021			
6	Médavy	07/02/2022			
10	Méhoudin	21/10/2021			
1	Ménil-Erreux	24/01/2022			
2	Ménil-Gondouin	20/12/2021			
2	Ménil-Hermei		15/06/2016		
4	Ménil-Hubert-en-Exmes	15/11/2021	25/03/2016		
12	Ménil-Hubert-sur-Orne		08/04/2021		
2	Ménil-Vin		07/03/2017		
6	Merri	22/11/2021			
12	Messei	01/04/2021		26/04/2023	
6	Montabard	30/11/2021			
5	Montgaudry	03/11/2021	20/11/2017		
12	Montilly sur Noireau	16/12/2021	27/06/2022		
2	Montreuil-au-Houlme	26/10/2021	25/02/2017		
6	Montreuil-la-Cambe	25/11/2021			
12	Montsecret-Clairfougères		19/10/2021		
6	Monts-sur-Orne	18/11/2021		28/02/2019	
Urbain	Mortagne-au-Perche	21/03/2016	11/03/2019	26/11/2018	
3	Mortrée	31/03/2016		01/03/2019	
7	Moulins-la-Marche	30/03/2016	03/05/2023		
9	Moutiers-au-Perche		05/10/2021	11/01/2021	
Date de transmission de l'acte: 24/12/2025		28/10/2021			
Date de réception de l'AR: 24/12/2025					
061-256102922-DE_2025_46A-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
3	Neauphe-sous-Essai	30/11/2021			
6	Nécy	21/03/2016			
5	Neuilly-le-Bisson	19/11/2021		22/11/2019	
3	Nonant-Le-Pin	24/11/2021			
6	Occagnes	13/12/2021		23/04/2021	
6	Ommoy	14/12/2021			
4	Orgères		04/03/2019		
5	Parfondeval	13/12/2021			
11	Passais-Villages	03/11/2016			
8	Perche-en-Nocé	14/12/2016	19/05/2021		
5	Pervenchères	26/05/2016	06/02/2019		
4	Planches		17/03/2023		
2	Pointel		16/12/2016		
4	Pontchardon	17/12/2021	27/09/2018		
8	Pouvrai	04/12/2021			
2	Putanges-le-Lac	12/04/2016	31/01/2022		
Urbain	Rai	01/03/2016	05/10/2021	05/02/2019	
2	Rânes	20/09/2016			19/09/2017
9	Rémalard-en-Perche	21/03/2016	20/10/2020		16/07/2019
4	Résenlieu	15/11/2021	16/03/2016		
5	Réveillon				
10	Rives d'Andaine	29/06/2016			
4	Roiville		04/12/2020		
2	Ronai	19/11/2021			
9	Sablons-sur-Huisne	06/07/2016	01/03/2019	01/03/2019	
Date de transmission de l'acte: 24/12/2025				27/05/2019	
Date de réception de l'AR: 24/12/2025					
061-256102922-DE_2025_46A-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
2	Saint- Brice-sous-Rânes	27/11/2021			
5	Saint-Agnan-sur-Sarthe		28/11/2025		
7	Saint-Aquelin-de-Corbion		28/11/2017		
12	Saint Adnré de Messei		25/03/2025		
5	Saint-Aubin-d'Appenai	13/12/2021			
4	Saint-Aubin-de-Bonneval		04/12/2023		
5	Saint-Aubin-de-Courteraeie	03/12/2021	14/04/2017		
11	Saint-Bômer-les-Forges		14/09/2021		
CUA	Saint-Céneri-le-Gérei	28/01/2017			
11	Saint-Clair-de-Halouze	15/11/2021	28/06/2021		
8	Saint-Cyr-la-Rosière	19/04/2016	11/01/2022		
5	Saint-Denis-sur-Huisne	10/12/2021			
CUA	Saint-Denis-sur-Sarthon	06/04/2016			
5	Sainte-Céronne-lès-mortagne	20/12/2021	09/05/2022		
7	Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	07/04/2016	30/10/2017		
12	Sainte-Honorine-la-Chardonne	29/11/2021			
2	Sainte-Honorine-la-Guillaume	02/12/2021			
2	Sainte-Marie-la-Robert	16/11/2021			
12	Sainte-Opportune	28/10/2021	23/09/2020		
5	Sainte-Scolasse-sur-Sarthe	08/12/2021	08/11/2023	01/08/2019	
4	Saint-Evroult-de-Montfort	09/02/2022			
4	Saint-Evroult-Notre-Dame-Du-Bois	20/12/2016	04/10/2019		
11	Saint-Fraimbault	15/04/2016			
8	Saint-Fulgent-des-Ormes	19/10/2021	14/10/2025	09/02/2019	
2	Saint-Georges-d'Annebecq	15/12/2021			
Date de transmission de l'acte: 24/12/2025	Saint-Fraimbault-des-Groseillers		29/11/2021	13/06/2023	
Date de réception de l'AR: 24/12/2025					
061-256102922-DE_2025_46A-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
4	Saint-Germain-d'Aunay	18/11/2021	25/01/2018	15/09/2022	
4	Saint-Germain-de-Clairefeuille	22/11/2021	27/10/2025		
8	Saint-Germain-de-la-Coudre	09/05/2016		08/04/2024	
9	Saint-Germain-des-Grois	19/11/2021	16/12/2016		
CUA	Saint-Germain-du-Corbéis	05/07/2016			
8	Saint-Germain-du-Vieux-Bellême		17/12/2020		
5	Saint-Germain-le-Vieux		21/03/2022		
6	Saint-Gervais-des-Sablons	13/12/2021			
11	Saint-Gilles-des-Marais	08/12/2021	15/02/2023		
2	Saint-Hilaire-de-Briouze	07/12/2021			
8	Saint-Hilaire-sur-Erre		05/10/2021		
7	Saint-Hilaire-sur-Rille		30/06/2023		
5	Saint-Julien-sur-Sarthe	22/11/2021			
6	Saint-Lambert-sur-Dives	02/02/2022			
Urbain	Saint-Langis-lès-Mortagne		22/11/2018	01/10/2020	
5	Saint-Léonard-des-Parcs		02/03/2016		
8	Saint-Mard-de-Réno		29/03/2019		
11	Saint-Mars-d'Égrenne	14/12/2021			
7	Saint-Martin-d'Écublei		20/01/2025	28/05/2018	
8	Saint-Martin-du-Vieux-Bellême	15/11/2021	17/12/2020	01/11/2020	
2	Saint-Martin-l'Aiguillon	20/01/2022			
7	Saint-Maurice-lès-Charencey	22/03/2016			
7	Saint-Michel-Tubeuf	23/11/2021	05/10/2021		
4	Saint-Nicolas-de-Sommaire	22/10/2021	31/03/2017	18/12/2020	
5	Saint-Ouen-de-Sécherouvre	19/11/2021			
Date de transmission de l'acte: 24/12/2025					
Date de réception de l'AR: 24/12/2025					
061-256102922-DE_2025_46A-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
10	Saint-Patrice-du-Désert	14/12/2021			
2	Saint-Philbert-sur-Orne	14/03/2016			
7	Saint-Pierre-des-Loges	27/10/2021	28/10/2020		
Urbain	Saint-Pierre-du-Regard	21/07/2022		16/04/2019	
8	Saint-Pierre-la-Bruyère		10/02/2021		
5	Saint-Quentin-de-Blavou	26/11/2021			
11	Saint-Roch-sur-Egrenne	22/11/2021			
Urbain	Saint-Sulpice-sur-Risle	05/04/2016			
4	Saint-Symphorien-des-Bruyères	16/04/2018	29/10/2024		
12	Saires-la-Verrerie	14/12/2021	06/04/2021		
6	Sarceaux			04/02/2019	
Urbain	Sées	09/05/2016		17/12/2018	
2	Sevrai	03/12/2021			
7	Soligny-la-Trappe	18/03/2016	25/03/2021		
5	Suré		08/10/2018		
5	Tellière-le-Plessis		10/12/2016		
4	Ticheville		28/09/2021		
11	Torchamp	17/12/2022			
7	Tourouvre-au-Perche	17/03/2016	29/06/2022		13/03/2019
5	Trémont		09/09/2025		
6	Trun	11/03/2016			
8	Val-au-Perche	21/03/2016	12/10/2021	05/02/2019	
8	Vaunoise		10/12/2019	16/03/2023	
8	Verrières	18/11/2021	23/03/2023		
5	Vidai	22/12/2021	24/09/2021		
Date de transmission de l'acte: 24/12/2025		07/12/2021			
Date de réception de l'AR: 24/12/2025					
061-256102922-DE_2025_46A-DE					
A G E D I					

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
5	Villiers-sous-Mortagne		10/12/2020		
Urbain	Vimoutiers	13/04/2016	25/09/2019	30/06/2021	

Date de transmission de l'acte: 24/12/2025
 Date de reception de l'AR: 24/12/2025
 061-256102922-DE_2025_46A-DE
 A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : Marché public – Maintenance pour les chaufferies-bois (2025-TR-05)

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 58 / Nombre d'absents : 41 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEROUX Henri,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe
- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit
- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la commande publique (CCP), notamment les articles L. 2124-3 et R. 2124-4 ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publicité le 19 octobre 2025, et fixant au 11 novembre, à 14 heures, la date limite de réception des offres au marché d'entretien, de maintenance préventive et réglementaire et de dépannage des installations de chufferies bois et de réseaux de chaleur du Te61 ;

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres, tels que joint en annexe ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunies le 16 décembre 2025 à 8h30 ;

Considérant que la présente procédure a été passée en qualité d'entité adjudicatrice ; qu'il s'agit d'une procédure formalisée avec négociation sur le fondement de l'article R. 2124-3 du code de la commande publique ;

Considérant que 4 opérateurs économiques ont déposé une candidature : Dalkia, Eiffage, Cram et Élairgie ;

Considérant que sur ces 4 opérateurs économiques, 2 ont déposé une offre : Eiffage et Élairgie ;

EXPOSE

Le Président rappelle aux membres du comité syndical la procédure utilisée pour un marché public de services avec négociation, à accord cadre à bons de commandes.

La commission d'appel d'offres s'est réunie à Valframbert 16 décembre 2025 à 8h30 afin d'étudier les candidatures et offres reçues.

Après analyse des offres reçues, et déclarée conforme par la commission d'appel d'offres, il est proposé de valider le classement suivant par lot :

Lot n°1	Opérateurs économiques
1	ÉLAIRGIE
2	EIFFAGE

Lot n°2	Opérateurs économiques

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_47-DE

A G E D I

1	ÉLAIRGIE
2	EIFFAGE

Lot n°3	Opérateurs économiques
1	ÉLAIRGIE

Après cet exposé, le comité syndical, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse proposé par la commission d'appel d'offres, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** :

Article 1^{er} :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 16 décembre 2025, rédigé par le Territoire d'Energie Orne.

Article 2 :

D'attribuer aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution et selon le classement retenu par la commission d'appel d'offres, soit :

- Lot n°1 : ÉLAIRGIE ;
- Lot n°2 : ÉLAIRGIE ;
- Lot n°3 : ÉLAIRGIE ;

Article 3 :

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne conduite de cette opération.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 64
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 64
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY


Le Secrétaire de séance,
Gérard FOURRÉ


Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_47-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : Convention d'approvisionnement en combustible bois

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 57 / Nombre d'absents : 42 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_48-DE

A G E D I

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe
- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit
- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2224-32 et L. 2224-38 ;

Vu le Code de la commande publique (CCP), notamment ses articles L. 1212-1 à L. 1212-4 et L. 2514-2 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L. 711-1 à L. 715-4 et R. 711-1 à R. 715-6 ;

Vu la délibération du Comité syndical du Te61 en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Energie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Considérant que le syndicat départemental d'énergie de l'Orne, Territoire d'Énergie Orne (ou Te61), est un syndicat mixte fermé pouvant assurer, dans les conditions fixées par son comité, la gestion des opérations liées au domaine de la « Production et/ou distribution de chaleur » telle que définie à l'article 6.7 de ses statuts ;

Considérant qu'en raison de sa qualité d'entité adjudicatrice dans l'exercice de cette compétence, notamment en partie exploitation, et en vertu de l'article L. 2514-2 du code de la commande publique, le syndicat n'a pas nécessité de mettre en concurrence ses fournisseurs pour ses achats de combustibles et d'énergie ;

Considérant qu'une telle relation contractuelle requiert malgré tout d'être formalisée et que les règles relatives aux délais de paiement, à la sous-traitance, à la résiliation, au règlement amiable et à la facturation électronique restent applicables de plein droit ;

Considérant, enfin, que cette convention s'inscrit dans la structuration d'une filière locale d'approvisionnement en bois énergie provenant d'une ressource renouvelable.

PRESENTÉ

La convention tel qu'annexée à la présente délibération.

Après cet exposé, les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le document tel qu'annexé, afin de permettre au Président de signer les conventions propres à chacune des chaufferies bois du Te61, à la condition qu'elles respectent les engagements réciproques contenus dans la convention ici présentée ;
- **AUTORISENT** le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_48-DE
A G E D I

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 57
Nombre de votants : 63
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 63
Déport : 0

Le Président,

Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,

Gérard FOURRÉ

A handwritten signature of Gérard FOURRÉ.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_48-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du mardi 16 décembre 2025

Objet : validation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 57 / Nombre d'absents : 42 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE_2025_49-DE

A G E D I

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe
- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit
- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Monsieur le Président,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu les arrêtés individuels de nomination d'un conseillers de prévention et d'un assistant de prévention à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu l'avis favorable Comité social territorial (réuni en F3SCT le cas échéant) en date du 4 décembre 2025,

Considérant que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

EXPOSE

Le Te61 a renforcé sa démarche de prévention en nommant un conseiller et un assistant de prévention depuis le 1^{er} janvier 2025 et en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés au sein du Te61 afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication sur ce sujet,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_49-DE
A G E D I

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entièr responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le DUERP est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents du Te61.

Le DUERP sera consultable par voie dématérialisée sur le serveur général du Te61.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels annexé à la présente délibération ;
- d'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télerecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 57
Nombre de votants : 63
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 63
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Gérard FOURRÉ



Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_49-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du 16 décembre 2025**Objet : RIFSEEP – Maintien du régime indemnitaire en cas de maladie**

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 57 / Nombre d'absents : 42 / Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre,

CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,

CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis,

CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,

CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),

CLÉ 7 : M. AUVRAY Éric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent,

CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, M. MARCHAND Dominique,

CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,

CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude,

CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel accompagné de son suppléant M. LERALLU Didier,

CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,

CUA : M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),

Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DROMER Joël (suppléant), M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre et M. RAULT Benoit.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Éric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUT Dominique et M. ROGER Damien,

CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,

CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,

CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,

CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. LEVENEZ Yannick,

CLÉ 6 : M. BRIONNE Paul,

CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric, M. WAEYAERT Denis,

CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia,

CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier,

CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,

CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick, M. ROULLEAUX Éric,

CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,

CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard,

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. CHARLES Christian, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. MOISSERON Franck, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :

- BAILLIF Christian donne pouvoir à AUVRAY Philippe

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_50-DE
A G E D I

- CHARLES Christian donne pouvoir à RAULT Benoit
- CHESNEL Valérie donne pouvoir à CHALLIER Philippe
- REIG-HAMELIN Françoise donne pouvoir à HAUTON Charles
- THIEULENT Sylvie donne pouvoir à DUBREUIL Benoit
- WAEYAERT Denis donne pouvoir à GANDIN Michel

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur le Conseiller du Président Claude MORIN, Marc LEMOIGNE, comptable public, Louis AVICE, juriste, Lucile CHERON, assistante de direction, David DURAND, ingénieur bois, Mélina HUET, gestionnaire comptabilité, Hélène TESSON, ingénierie photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FOURRÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 714-1 et L. 714-4 à L. 714-13 ;

Vu le décret n°91-875 modifié du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat ;

Vu la délibération n°2016-AG-34 du comité syndical du 14 juin 2016 instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;

Vu les délibérations n°2017-AG-19, n°2019-AG-35, n°2020-AG-15, n°2020-AG-37 et n°2021-AG-46 du comité syndical des 14 mars 2017, 12 juin 2019, 12 février 2020, 23 septembre 2020 et 21 décembre 2021 portant actualisation de la délibération n°2016-AG-34.

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 4 décembre 2025.

Considérant que le principe de parité est un principe négatif visant à contenir la spécificité de la fonction publique territoriale dont les agents ne sauraient être mieux traités que ceux de l'Etat : que le régime indemnitaire des agents territoriaux est entièrement placé sous l'empire de cette exigence, permettant aux agents territoriaux d'être alignés sur le régime de leurs homologues de l'Etat.

Considérant qu'en l'absence de dispositions spécifiques, il appartient au syndicat de déterminer les modalités de maintien des primes en cas d'absences ; que dans ce cas, compte tenu du principe de parité, ces modalités ne doivent pas être plus favorables que celles prévues dans la Fonction Publique de l'Etat par le décret susvisé du 26 août 2010 ou celui, plus particulièrement, du 27 juin 2024.

Considérant que par délibération en date du 14 juin 2016, le comité syndical a autorisé la création du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au profit des agents du syndicat.

Considérant que cette décision fondatrice a fait l'objet depuis d'un certain nombre d'ajustements et d'ajouts afin de tenir compte, d'une part, de situations particulières et, d'autre part, d'évolutions réglementaires concernant plusieurs cadres d'emplois.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_50-DE
A G E D I

Considérant que le RIFSEEP comprend deux composantes :

- Une principale, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) ;
- Une facultative, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), destiné à valoriser l'engagement professionnel.

Considérant que des nouvelles dispositions en matière de maintien des primes en cas de congé de longue maladie (pour un fonctionnaire) ou de grave maladie (pour un agent contractuel et fonctionnaire IRCANTEC) sont parues au Journal Officiel ; qu'en effet, le décret n°2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat est venu modifier le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat.

Considérant que jusqu'ici, jusqu'au 31 août 2024, le versement du régime indemnitaire devait toujours être suspendu en cas de placement en congé de longue maladie (CLM), de grave maladie (CGM) ou de longue durée (CLD).

Considérant qu'à compter du 1^{er} septembre 2024, le décret prévoit que les agents publics de l'Etat bénéficient du maintien d'une partie du régime indemnitaire pendant les périodes de Congé Longue Maladie (CLM) et de Congé Grave Maladie (CGM) ; que le bénéfice de ces primes et indemnités est maintenu :

- À hauteur de 33 % la première année ;
- De 60 % les deuxième et troisième année.

Considérant qu'en revanche, les primes resteront suspendues en cas de placement en congé de longue durée (CLD).

Considérant que ces dispositions concernent la fonction publique d'Etat et ne sont pas directement applicables à la fonction publique Territoriale ; que toutefois, par application de l'article L.714-4 du code général de la fonction publique, et conformément au principe de libre administration des collectivités locales et de parité susmentionné, les collectivités peuvent prévoir des modalités de maintien des primes en cas d'absences, qui ne peuvent cependant pas être plus favorables que celles prévues dans la fonction publique d'Etat.

Considérant que dans l'hypothèse d'une requalification d'un congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie ou en congé de longue durée, l'agent conserve le bénéfice des primes et indemnités qui lui ont été versées avant la requalification (c'est-à-dire des primes est indemnités perçues durant le congé de maladie ordinaire).

Considérant que néanmoins, il n'est pas possible de cumuler les primes et indemnités maintenues au titre du congé de maladie ordinaire et du congé de longue maladie ; que ce principe s'applique également lors de la requalification d'un congé de longue maladie en congé de longue durée, l'agent conservant alors le bénéfice des primes et indemnités versées durant le congé de longue maladie.

Considérant que sous réserve d'une délibération prise après avis du Comité Social Territorial, il est possible pour les collectivités et établissements publics de tenir compte de ces modifications afin de permettre le maintien du régime indemnitaire durant les périodes de CLM et de CGM, dans les limites et proportions prévues pour les agents de la fonction publique d'Etat.

Il est proposé au comité syndical d'aligner, par principe de parité, les règles de modulation de la part Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'expertise (IFSE) en cas de congés de maladie sur celles de la fonction publique d'Etat portées par le décret n°2024-641 du 27 juin 2024.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, et après échanges de vues, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** à compter du 1er janvier 2026, le maintien d'une partie du régime indemnitaire des agents pendant les périodes de Congé Longue Maladie et de Congé Grave Maladie, dans les conditions fixées par le décret n°2024-641 du 27 juin 2024, à savoir 33% du RIFSEEP la première année et 60% du RIFSEEP les deuxième et troisième années ;

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de reception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_50-DE
A G E D I

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de délégués en exercice : 99
Nombre de présents : 57
Nombre de votants : 63
Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 63
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance,
Gérard FOURRÉ



Date de transmission de l'acte: 23/12/2025
Date de réception de l'AR: 23/12/2025
061-256102922-DE_2025_50-DE
A G E D I